PALMCI



RAPPORT ANNUEL 2020

FILIALE DE

SIFCA



PALMCI est née de la privatisation de la PALMINDUSTRIE dont elle a acquis certaines des Unités Agricoles Intégrées. Les plantations propres de PALMCI s'étendent sur une superficie d'un peu plus de 40 000 hectares. PALMCI achète des régimes auprès de 30 000 planteurs, provenant de quelques 145 000 hectares de plantations villageoises. Ses Unités Agricoles Intégrées sont établies dans la partie sud de la Côte d'Ivoire d'Est en Ouest.

Sommaire

01 MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MESSAGE FROM THE BOARD OF DIRECTORS

02 CONSEIL D'ADMINISTRATION
BOARD OF DIRECTORS

03 ORDRE DU JOUR
AGENDA

04 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE
PRESENTATION OF THE COMPANY

05 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
MANAGEMENT REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS

I - PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE / Presentation of company activities
1.1/ Chiffres clés / Main figures
1.2/ Faits marquants de l'exercice / Highlights of the year
1.3/ Situation de la société et de son activité au cours de l'exercice / Situation of the company and its activity during the year
1.4/ Résultats et situation financière / Results and financial situation revised SYSCOHADA
SYSCOHADA révisé
1.5/ Résultats et situation financière IFRS / Results and financial situation IFRS
II- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT / Result allocation proposal
III- PERSPECTIVES / Prospects
IV- EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION PALMCI / Share price evolution

06 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXTERNAL AUDITORS REPORT
Rapport général / General report
Rapports spécial sur les conventions réglementées /Special reports on regulated agreements

07 RAPPORT RSE
CSR REPORT

08 RESUME DU RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUMMARY OF CHAIRMAN SPECIAL REPORT

09 TEXTE DES RESOLUTIONS
TEXT OF RESOLUTIONS

Message du Conseil d'Administration



M. Alassane DOUMBIA
Président du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

Durant les neuf dernières années, les cours mondiaux de l'huile de palme brute ont connu une baisse continuelle, chutant ainsi de 38% depuis 2012.

La baisse des cours de l'huile de palme brute résulte essentiellement de l'augmentation de l'offre, notamment en Indonésie et en Malaisie, de la chute du prix du baril du pétrole qui rend la transformation de l'huile de palme en biocarburant non compétitive, et du ralentissement de la consommation mondiale.

Ces facteurs ont eu pour conséquence un excès de stock d'huile de palme brute sur le marché mondial, engendrant ainsi une baisse prononcée des cours en 2018 et surtout durant les deux tiers de l'année 2019.

Cependant, l'Afrique et particulièrement notre zone géographique, reste profondément déficitaire en huile végétale et donc dépendante des importations.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid – 19 et son impact sur l'économie mondiale. Cette crise sanitaire mondiale a entrainé le confinement quasi – généralisé de la planète, de mars à juin 2020, ainsi qu'un important ralentissement des échanges économiques internationaux.
Tous les secteurs d'activités ont quasiment été touchés, y compris l'agro – industrie.

Après trois années moroses, les cours mondiaux de l'huile de palme brute avaient pourtant connu une hausse significative dès la fin de l'année 2019. Malheureusement cette embellie a été freinée par les impacts de la pandémie de Covid – 19.

En effet, les cours mondiaux de l'huile de palme sont passés d'environ 800 $/T au début de l'année 2020 à 600 $/T d'avril à juillet 2020. Une remontée est, toutefois, constatée à partir du mois d' août.

Dans le cadre du mécanisme de prix utilisé par l'AIPH (Association Interprofessionnelle du Palmier à Huile) pour la détermination du prix de vente de l'huile de palme brute sur le marché local, le cours moyen mondial CAF Rotterdam pour l'exercice 2020 s'est établi à 691 $/T contre 538 $/T en 2019, soit une hausse de 29%.

Le dollar est passé d'une parité moyenne annuelle de 584 FCFA en 2020 à 581 FCFA en 2019, soit une baisse de 1%.

Il en résulte un prix moyen de vente de l'huile de palme brute, déterminé par l'AIPH, de 390 190 FCFA/T en 2020 contre 314 371 FCFA/T en 2019, soit une hausse de 24%.
Il est important de rappeler que de 2017 à 2020, le prix moyen de vente a baissé de 10%.
Chers actionnaires, après avoir connu une année 2019 exceptionnelle, la production nationale de régimes de palme de l'année 2020 a connu une baisse aussi bien au niveau des plantations industrielles (PI) que des plantations villageoises (PV).

La production de régimes des plantations industrielles (PI) est passée de 642 668 T en 2019 à 601 750 T en 2020, soit une baisse de 6%.

Les achats de régimes auprès des plantations villageoises (PV) se sont établis à 722 436 T en 2019, contre 662 825 T en 2020 soit une baisse de 8%.

En conséquence, la production d'huile de palme brute de l'exercice 2019 de notre société a été de 277 942 T, soit une baisse de 7% comparée à l'exercice 2019.

En raison de la hausse des cours évoquée plus haut, le chiffre d'affaires a progressé de 15% entre

2019 et 2020 pour s'établir à 119,8 milliards de FCFA.

Cette situation a permis à PALMCI de renouer avec les bénéfices, soit 3,5 milliards FCFA au terme de l'exercice 2020 contre une perte de 5,6 milliards FCFA en 2019.

En ce qui concerne la situation financière, à la clôture de l'exercice 2020, le fonds de roulement s'est amélioré de 8,4 milliards FCFA par rapport à la clôture de l'exercice antérieur.

Le BFR de l'exercice 2020 s'établit à 7,4 milliards FCFA, soit une baisse de 806 millions FCFA par rapport à celui de l'exercice 2019.
Il s'ensuit une amélioration de la trésorerie qui passe de – 18,9 milliards FCFA à – 9,7 milliards FCFA.

Les organes de la nouvelle autorité de régulation, dénommée Conseil Hévéa Palmier à Huile (CHPH), ont été installés en 2020. Les deux axes prioritaires du CHPH sont la revue du mécanisme de fixation des prix et la refonte de la fiscalité du secteur, toujours en cours d'élaboration. En attendant, les mesures de réglementation et de régulation de la filière oléagineuse ne sont toujours pas en vigueur, ce qui permet encore à de nombreux acteurs dans la chaîne de valeurs des achats de régimes de palmiers à huile en plantations villageoises de profiter de l'absence d'organisation de la filière pour continuer à ne pas respecter les règles fixées par l'interprofession.

Cette situation entraîne un dysfonctionnement dans l'application des prix fixés par l'AIPH, conférant ainsi à ces acteurs un avantage concurrentiel significatif vis-à-vis de PALMCI, qui elle, reste toujours engagée dans le respect des règles fixées, notamment celles relatives aux retenues légales à opérer auprès des planteurs villageois au titre de leurs contributions aux charges des activités en plantations villageoises.

Ce dysfonctionnement oblige continuellement PALMCI à financer des plans d'actions stratégiques en vue de sécuriser ses approvisionnements en régimes PV, engendrant inévitablement une baisse des marges qui doit être compensée par une politique continue de réduction des coûts.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Débutée en 2020, la pandémie de COVID – 19 continue toujours de se propager dans le monde entier, et l'Afrique Subsaharienne qui semblait jusqu'alors un peu moins affectée, connait depuis quelques temps une recrudescence des cas de contamination.

La riposte contre la pandémie repose sur le strict respect des mesures barrières, mais surtout sur les programmes élargis de vaccination, ce que la Côte d'Ivoire a entamé depuis le début de l'année 2021.

Cette crise sanitaire a toutefois eu peu d'impact sur la continuité des activités de votre société. Les travaux d'extension des capacités des usines de production d'huile de palme brute, entamés en 2019, se sont achevés pour l'essentiel au terme du premier trimestre 2021.

Cette amélioration significative de l'outil industriel augure pour les années à venir de bonnes perspectives de production d'huile de palme brute.

Enfin, il convient de noter que le cours de l'huile de palme brute CIF Rotterdam qui a entamé une remontée en août 2020, conserve toujours un niveau élevé, aussi, pour éviter l'augmentation des prix de l'huile de table raffinée vendue aux consommateurs, le Gouvernement ivoirien a demandé à l'Association de l'Interprofession du Palmier à Huile, de maintenir un plafond des prix de vente d'huile de palme brute et des prix d'achat des régimes de palmes aux planteurs villageois, indexé sur les prix déterminés au titre du mois de janvier 2021.

Je voudrais donc vous dire merci à tous pour votre confiance renouvelée.



MESSAGE FROM THE BOARD OF DIRECTORS

Dear shareholders,

For the past nine years, world crude palm oil prices have declined steadily, falling by 38% since 2012.

Crude palm oil (CPO) world price decrease results of the growth in supply, particularly in Indonesia and Malaysia, the decline of the price of a barrel of oil which make the converting of palm oil into biofuel uncompetitive, the slowdown in consumption in China and India.

These factors have resulted in an excess of CPO stock on the world market, resulting in a sharp drop in prices in 2018 and especially in a part of 2019.

However, Africa, and particularly our geographical area, remains deeply deficient in vegetable oil and dependent on imports.
The year 2020 was marked by Covid – 19 and its impact on the global economy.
With the occurrence of the pandemic along with the almost generalized movement control order of the planet from March to June 2020, there has been a significant slowdown in economic exchanges. Almost all sectors of activities have been affected, including the food industry.

After three gloomy years, CPO CIF Rotterdam prices had nevertheless risen from the end of 2019.
This improvement was slowed down by the effects of the Covid - 19. In fact, CPO prices went from around $ 800/T at the start of 2020 to $ 600/T from April to July 2020. The recovery only started in August 2020.

As part of the price mechanism used by the AIPH (Interprofessional Association of Oil Palm) to determine CPO selling price on the local market, the average CIF Rotterdam price for the financial year 2020 stood at 691 $/T against 538 $/T in 2020, an increase of 29%.

The dollar fell from an annual average parity of 584 FCFA in 2019 to 581 FCFA in 2020, a decrease of 1%.
This results in an average CPO selling price, determined by AIPH, of 390,190 FCFA/T in 2020 against 314,371 FCFA/T in 2019, an increase of 24%.
It is important to remember that from 2017 to 2020, the average selling price fell by 10%.

Dear shareholders, after an exceptional fiscal year 2019 national FFB crop decreases both in PI (industrial plantations) and in PV (villager plantations).

PALMCI's FFB PI production in 2020 is 642 668 T, 6% down compared to 2019.

From 2019 to 2020, purchases of FFB PV decreased by 8% to reach 662 825 T.

Accordingly, our company's CPO production in fiscal 2020 was 277,942 T, a decrease of 7% compared to fiscal 2019.

As a result of the price rise mentioned above, sales revenues grew by 15% from 2019 to 2020 to reach 119.8 billion CFA francs.

This situation has allowed PALMCI to return to profit : 3.5 billion CFA for fiscal year 2020 against a loss of 5.6 billion CFA at the end of 2019.

In terms of financial position, working capital increases by 8.4 billion CFA from the previous year's close at the end of fiscal 2020.

Working capital requirement decreased by 806 million CFA.

The result is a cash position that moves from – 18.9 billion CFA in 2019 to – 9.7 billion CFA in 2020.

The bodies of the new regulatory authority called "Conseil Hévéa Palmier à Huile" (CHPH) were installed in 2019. The two priorities areas of the CHPH are the review of the price mechanism and the overhaul of the sector's taxation.
Proposals have been made regarding the review of the price mechanism.
Discussions are continuing within the sector.

Meanwhile, the current inadequacy of the regulation of the palm oil sector in Côte d'Ivoire allows certain new entrants in the value chain of purchases of PV FFB purchases to not always comply with the rules laid down by the AIPH (Inter-professional Association of Oil-Palm Industry).

PALMCI, leading company in the oil palm sector in Côte d'Ivoire, is committed to AIPH organisation (Interprofessional Association of Palm Oil). This is why it complies with the rules laid down by the sector, particularly those relating to the deductions to be made to cover the maintenance costs of PV roads, supervision, research and financing of the AIPH. This is not the case for all first-processing plants, whose non-compliance with the rules laid down by the sector and the supervisory authority confers a competitive advantage compared to PALMCI.

As competition develops around first- processing plants, which lead PALMCI to finance actions plans in order to secure FFB PV purchases, result in margins reduction, which must be offset by a reduction in costs.

Dear Shareholders,

Started in 2020, the COVID-19 pandemic continues at the beginning of 2021. Almost all countries facing a second or even a third wave. Hopes for controlling the effects of this pathology rest on compliance with barriers measures and on the administration of the vaccine to an increasing proportion of the world's population.

The global health crisis has no impact on the continuity of PALMCI's operations.

Upgrading works to expand plant processing capacity started in 2019 is essentially completed at the end of the first quarter of 2021.

This should lead to a higher CPO production in 2021 compare to 2020.

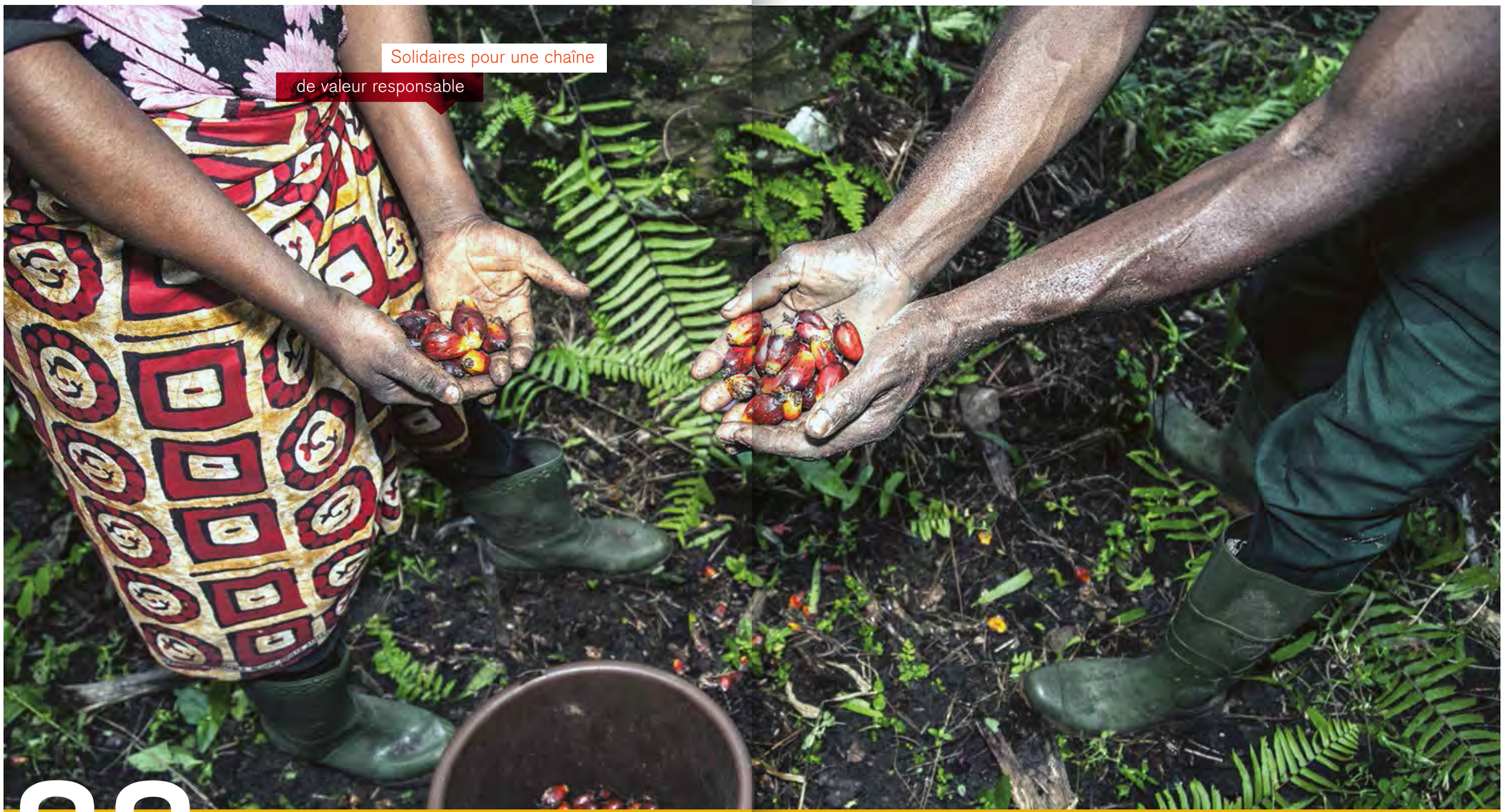
Finally, it should be noted that CPO CIF Rotterdam price, which began a rebound in August 2020, remains at a high level.

Due to the rise in world crude oil prices, the average price from January to May 2021 is 3,357 CFA francs per share, 133% higher than the average price for 2020.

In order to avoid increasing prices for edible oil sold to consumers, the Ivorian government has requested that prices from January 2021 be maintained in the coming months of 2021 for the various players in the sector.

I would therefore like to thank you all for your renewed trust.

Alassane DOUMBIA
Chairman of the Board of Directors



02

Présentation du Conseil d'Administration
BOARD OF DIRECTORS PRESENTATION

Conseil d'Administration
BOARD OF DIRECTORS

01 M. Alassane DOUMBIA
Président / Chairman

02 Mme Lucie Barry TANNOUS
Administrateur / Director

03 M.Honoré N'Guetta Assanvo
Administrateur / Director

04 M. Pierre Billon
Administrateur / Director

05 M. David Billon
Administrateur / Director

06 M. Kin Wai Goon
Administrateur / Director

07 M. Nazaire Gounongbé
Administrateur / Director

08 *WILMAR INTERNATIONAL LTD*
M. Santosh Pillai
Administrateur / Director

09 *IMMORIV SA*
M. Alassane Doumbia
Administrateur / Director

Commissaires aux Comptes : **MAZARS CÔTE D'IVOIRE**
Statutory Auditors **ERNST & YOUNG**

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2021
THE SHAREHOLDERS' ORDINARY GENERAL MEETING OF JUNE, 18th 2021

Ordre du Jour
AGENDA

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les états financiers 2020 établis selon le Syscohada révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;

2. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis selon le Syscohada révisé et selon les normes comptables internationales IFRS ;

3. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE ;

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis selon le Syscohada et quitus aux administrateurs ;

5. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;

6. Approbation des Conventions Règlementées ;

7. Affectation du résultat selon SYSCOHADA révisé ;

8. Fixation du montant des indemnités de fonction à allouer aux Administrateurs ;

9. Renouvellement des mandats des Administrateurs

10. Pouvoirs à conférer.

1. Board of Directors' management report for 2020 on financial statements based on revised Syscohada and IFRS ;

2. Statutory Auditors' reports for the financial year ended 31 December 2020 based on revised Syscohada accounting system and the IFRS ;

3. Statutory Auditors' special report on the conventions referred to in Article 438 et seq of the Uniform Act concerning commercial companies and EIGs ;

4. Approval of the accounts based on revised Syscohada accounting system and – Discharge of Directors ;

5. Approval of the accounts based on IFRS accounting system ;

6. Conventions approval ;

7. Allocation of net result based on revised Syscohada accounting system ;

8. Directors' allowances

9. Renewal of directors' mandates

10. Powers for signing the Articles of Association and the fulfilment of legal formalities.

Présentation de l'Entreprise
PRESENTATION OF COMPANY

Fiche Signalétique de Palmci
Palmci Fact Sheet

1er Janvier
1997
DATE DE CREATION
DATE OF ESTABLISHMENT

RAISON SOCIALE
CORPORATE NAME

PALMCI

EFFECTF
WORKFORCE

7 355

CAPITAL SOCIAL

20 406 297 497 FCFA
Divisé en 15 459 316
actions de 1 320 FCFA
Au 31/12/2020

REGISTERED CAPITAL

20,406,297,497 CFA
divided into 15,459,316
shares of 1,320 CFA
As at 31/12/2020

UNITES AGRICOLES INTEGREES
ESTATE UNITS

Ehania	27 21 21 94 10	Iboké	27 21 21 94 16
Toumanguié	27 21 21 94 25	Blidouba	27 21 21 94 18
Irobo	27 21 21 94 13	Gbapet	27 21 21 94 21
Boubo	27 21 21 94 14	Néka	27 21 21 94 22

FORME JURIDIQUE
LEGAL FORM

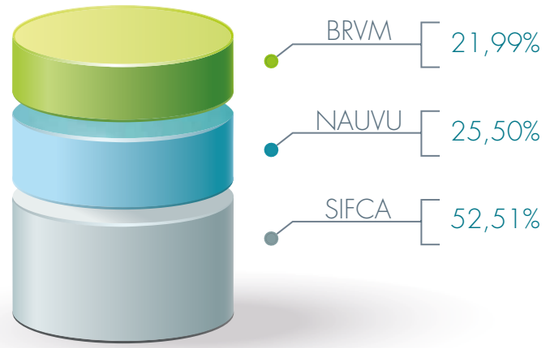
Société Anonyme
Joint stock company

SIEGE SOCIAL
REGISTERED OFFICE

Boulevard de Vridi
Abidjan – Zone portuaire
18 B.P. 3321 Abidjan 18
Site Web : www.palmci.ci
Téléphone : (225) 27 21 21 09 00
Télécopie : (225) 27 21 21 09 30

SUPERFICIE PLANTEE (PI)	: 40 281 ha
SUPERFICIE EN RAPPORT (PI)	: 36 540 ha
PLANTED AREA (IP)	: 40,281 ha
MATURE AREA (PI)	: 36 540 ha

- Repartition du capital social au 31/12/2020
- Share of social capital at 31/12/2020



- Localisation des sites PALMCI (sites localization)



04



05

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2021

Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'Administration vous a réuni ce jour en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à l'article 29-2 des statuts afin de vous présenter les activités et les comptes de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que la proposition d'affectation du résultat. Pour la deuxième année, en application de la réglementation, PALMCI vous présente ses états financiers selon le référentiel du Syscohada révisé et selon les normes internationales IFRS.

Ces questions inscrites à l'ordre du jour seront développées comme suit :

- Chapitre I : Présentation des activités et des comptes de la société au cours de l'exercice 2020

 I.1 Chiffres clés
 I.2 Faits marquants de l'exercice
 I.3 situation de la société et de son activité au cours de l'exercice
 I.4 Résultats et situation financière Syscohada révisé
 I.5 Résultats et situation financière IFRS

- Chapitre II : Proposition d'affectation du résultat
- Chapitre III : Perspectives
- Chapitre IV : Evolution du cours de l'action PALMCI



Amandes obtenues après concassage de la noix de palmiste

I- PRESENTATION DES ACTIVITES ET DES COMPTES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE 2020

PRESENTATION OF THE COMPANY'S ACTIVITIES AND ACCOUNTS DURING 2020

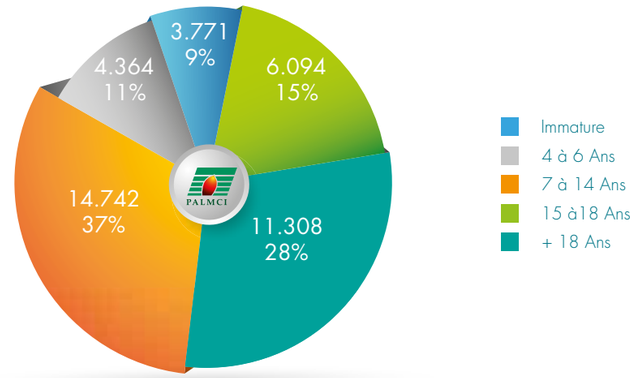
1.1 - Chiffres clés / Main figures

- Répartition du verger Plantations Industrielles (PI) en 2020

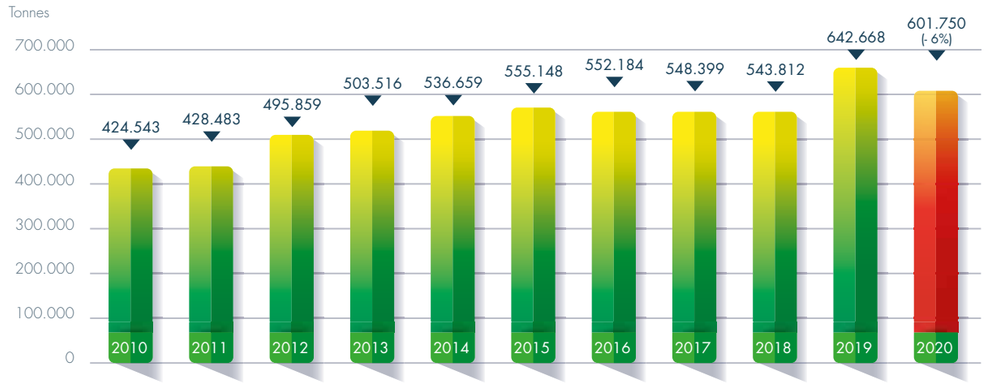
63% du verger a moins de 15 ans : potentiel de production élevé.

- Distribution of the Industrial Plantations (PI) orchard in 2020

63% of the orchard is less than 15 years old: high production potential.



- Evolution de la production propre (PI)
- Change in own production (PI)

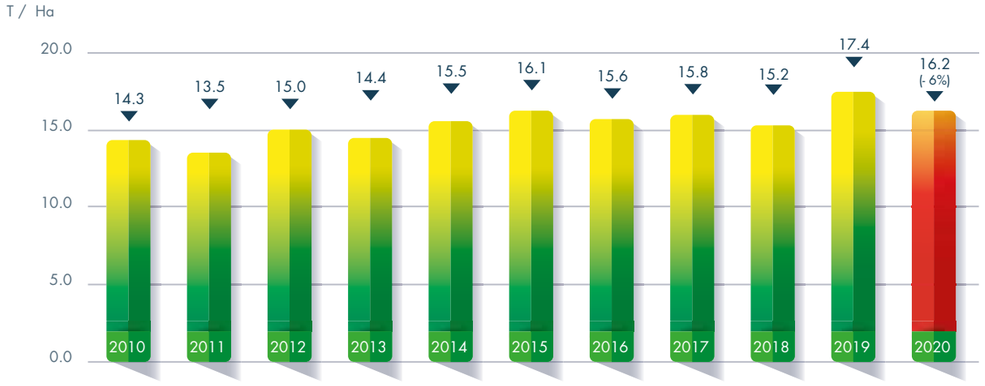


Production de régimes des plantations industrielles (PI) : 601 750 T en 2020 contre 642 688 T en 2019, soit une baisse de 6%.

FFB production in industrial plantations (PI): 601,750 T in 2020 compared to 642,688 T in 2019, a decrease of 6%.

Evolution du rendement à l'hectare PI

Change in yield per hectare PI

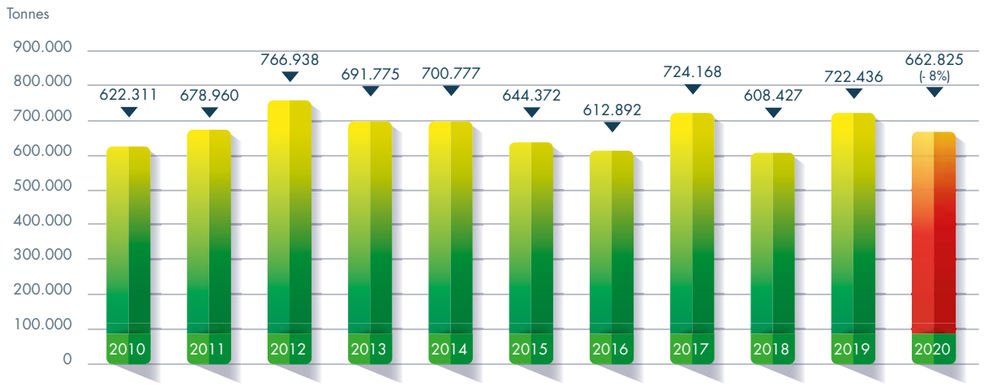


Le rendement à l'hectare est passé de 17,4 t/ha en 2019 à 16,2 t/ha en 2020, soit une baisse de 6%.

The yield per hectare increased from 17.4 t/ha in 2019 to 16.2 t/ha in 2020, a decrease of 6%.

Evolution des achats aux Planteurs Villageois (PV)

Change in purchases to Village Planters (PV)

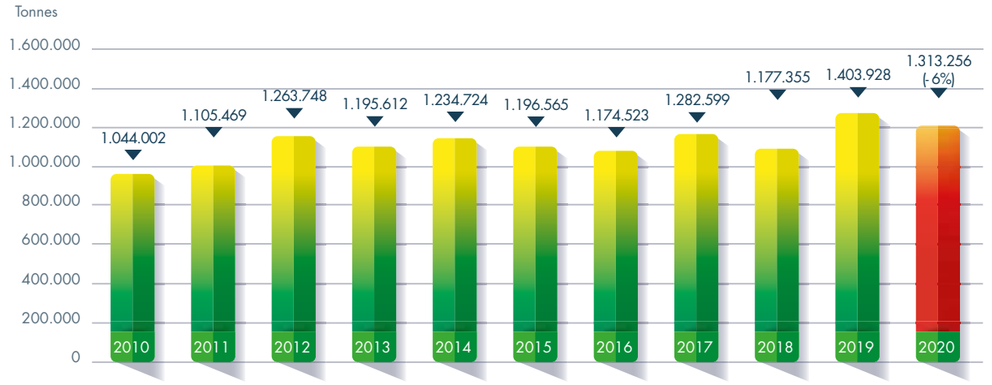


Achats de régimes aux planteurs villageois (PV) : 662 825 T en 2020 contre 722 436 T en 2019 soit une baisse de 8%.

FFB PV purchases: 662,825 T in 2020 against 722,436 T in 2019, a decrease of 8%.

Evolution du tonnage de régimes usinés

Change in tonnage of FFB processed

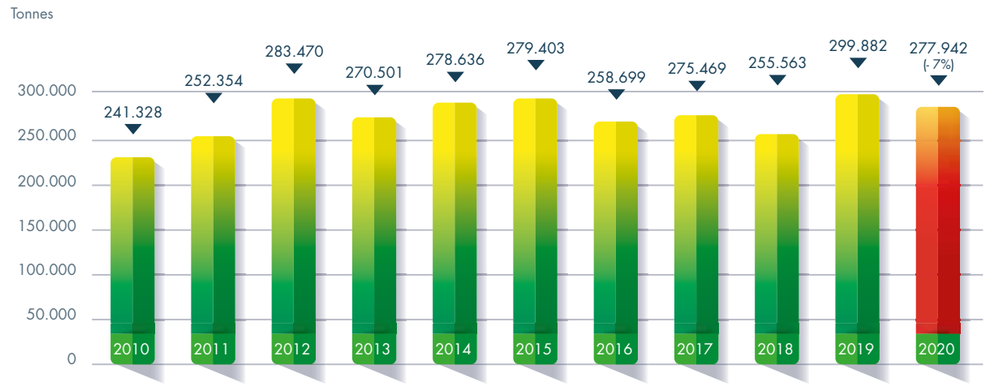


Tonnage de régimes usinés : 1 313 256 T en 2020 contre 1 403 928 T en 2019 soit une baisse de 6%.

Tonnage of FFBs processed: 1,313,256 T in 2020 against 1,403,928 T in 2019, a decrease of 6%.

Evolution de la production d'huile de palme brute

Change in the production of crude palm oil (CPO)

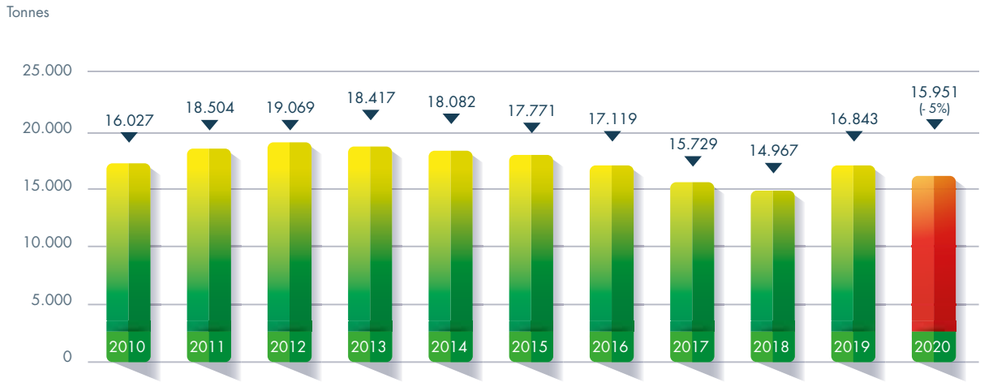


Production d'huile de palme brute : 277 942 T en 2020 contre 299 424 T en 2019 soit une baisse de 7%.

CPO production: 277,942 T in 2020 against 299,424 T in 2019, a decrease of 7%.

▪ Évolution de la production d'huile de palmiste

▪ Change in the production of palm kernel oil (PKO)

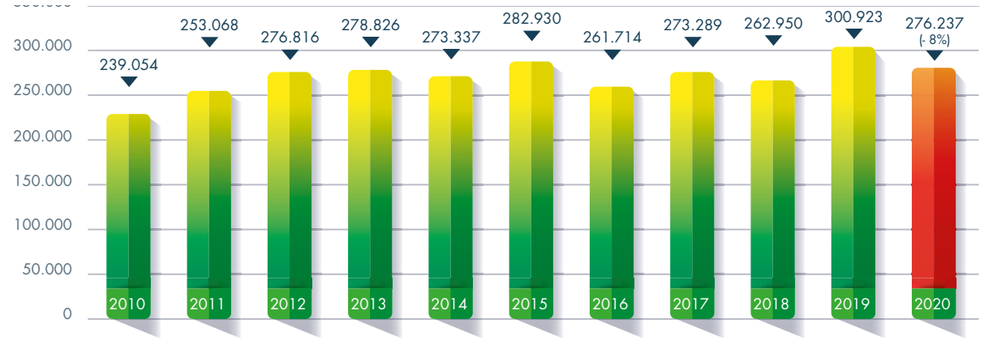


Production d'huile de palmiste : 15 951 T en 2020 contre 16 843 T en 2019 soit une baisse de 5%.

PKO production of palm kernel oil : 15,951 T in 2020 against 16,843 T in 2019, a decrease of 5%.

▪ Evolution des quantités d'huile de palme brute vendues

▪ Change in the quantities of crude palm oil (CPO) sold

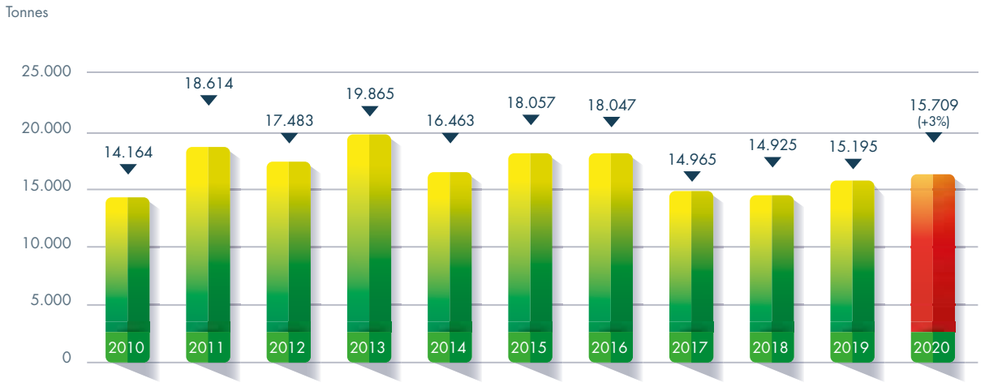


Tonnage d'huile de palme vendue : 276 237 T en 2020 contre 300 923 T l'exercice précédent soit une baisse de 8%.

CPO tonnage of palm oil sold : 276,237 T in 2020 against 300,923 T the previous year, a decrease of 8%.

▪ Evolution des quantités d'huile de palmiste brute vendues

▪ Change in quantities of PKO oil sold

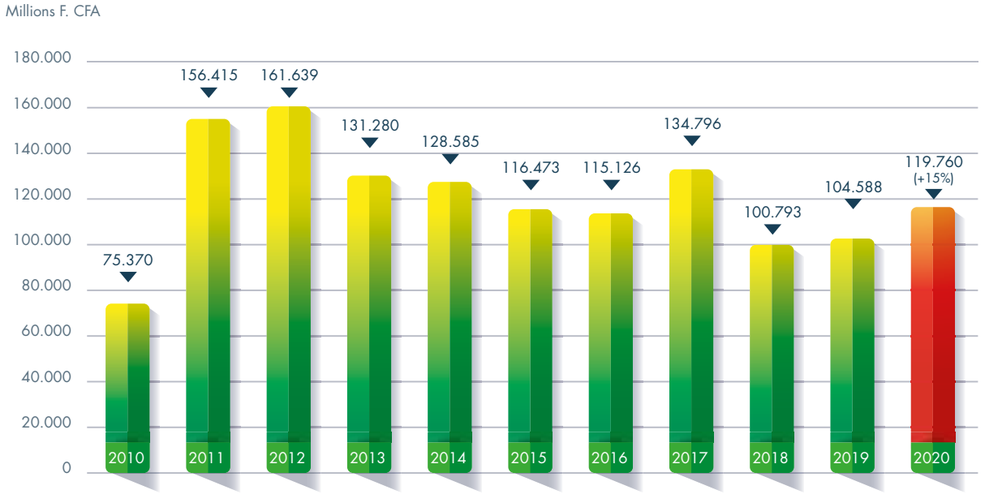


Tonnage d'huile de palmiste vendue : 15 709 T en 2020 contre 15 195T en 2019 soit une hausse de 3%.

Quantity of PKO oil sold increases at 15,709 T in 2020 against 15,195 T in 2019, a decrease of 3%.

▪ Evolution du chiffre d'affaires (Syscohada révisé et IFRS)

▪ Change in revenue (Revised Syscohada and IFRS)

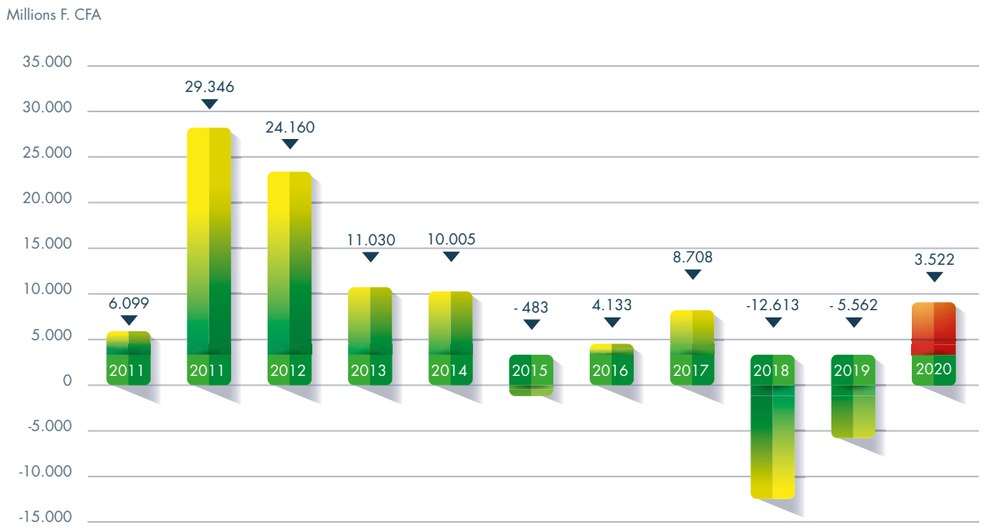


Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2020 s'élève à 119 760 millions de FCFA contre 104 588 millions de FCFA en 2019, soit une hausse de 15%.

Revenues excluding taxes for the financial year 2020 amounted to 119,760 million CFA, against 104,588 million CFA in 2019, a 15% increase.

Evolution du résultat net

Change in net result

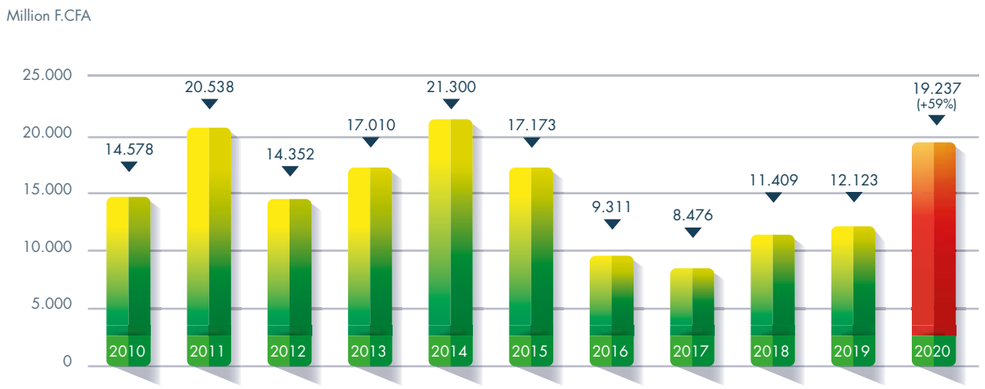


Selon le référentiel Syscohada révisé, le résultat net de l'exercice 2020 est un bénéfice de 3 522 millions de FCFA contre une perte de 5 562 millions de FCFA en 2019.

According to revised Syscohada, the net result for financial year 2020 is a profit of 3,522 million CFA as against a loss of 5,562 million CFA in 2019.

Evolution des investissements (Syscohada révisé)

Change in investments (Revised Syscohada)

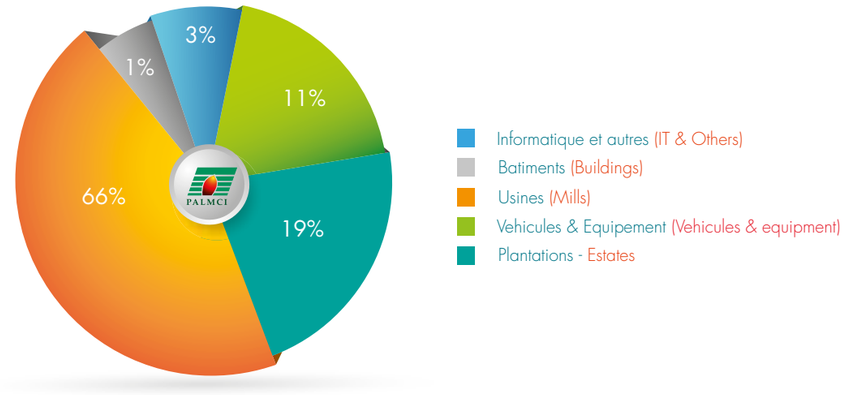


Les investissements de l'exercice 2020 s'élèvent à 19 237 millions de FCFA et sont détaillés comme suit :

The investments for financial year 2020 amounted to CFA 19,237 million CFA and are shown in detail below :

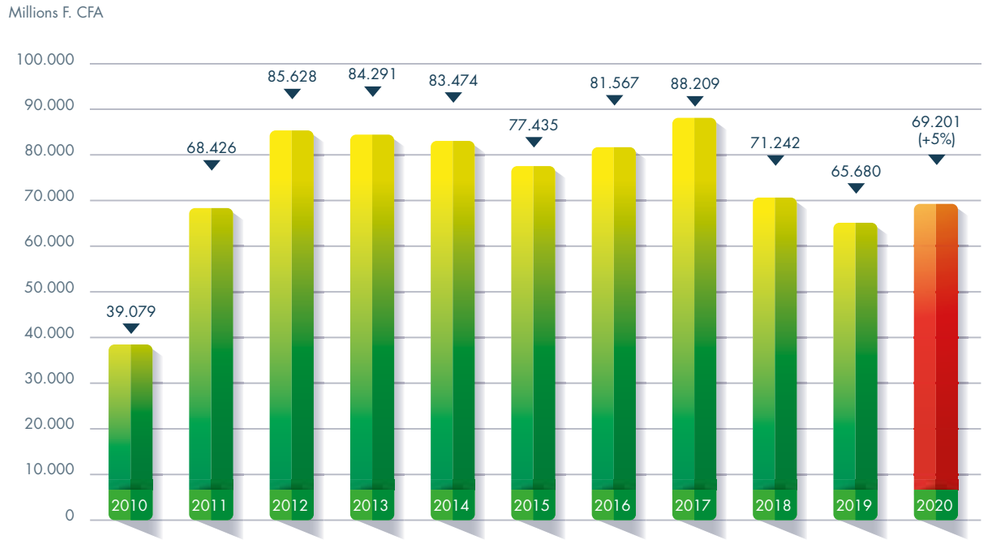
Détail des investissements 2020

Details of investments 2020



Evolution des capitaux propres

Change in Equity capital



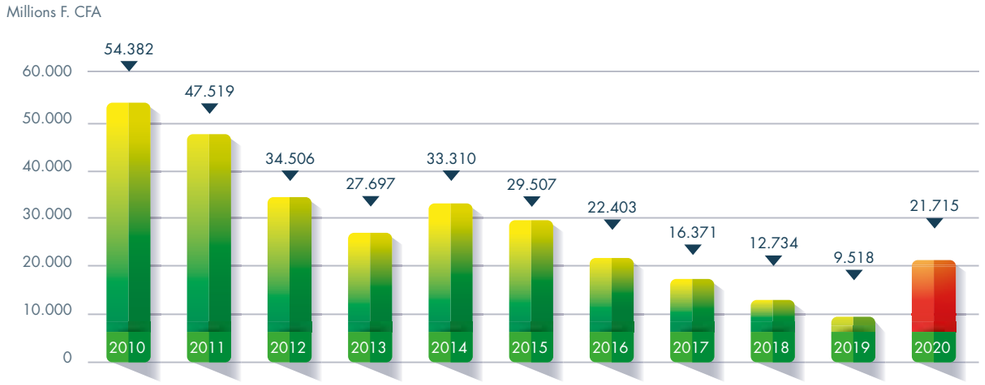
Selon le référentiel Syscohada révisé, les capitaux propres s'établissent à 69 201 millions de FCFA au 31 décembre 2020 contre 65 680 millions de FCFA au 31 décembre 2020 en raison du bénéfice de 3 522 millions de FCFA.

Selon les normes IFRS, les capitaux propres s'établissent à 72 686 millions de FCFA au 31 décembre 2020 contre 67 358 millions de FCFA au 31 décembre 2019.

Based on revised Syscohada accounting system, Equity capital stood at 69,201 million CFA at 31 December 2020, compared with 65,680 million CFA at 31 December 2019 due to the profit of 3,522 million CFA.

According to IFRS shareholders equity stood at 72,686 million CFA at 31 December 2020, compared with 67,358 million CFA at 31 December 2019.

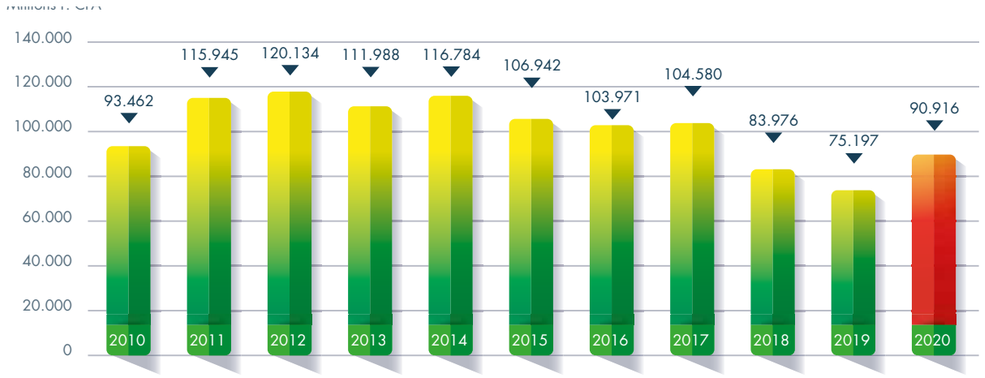
■ Dettes à long et moyen terme (Syscohada révisé) ■ Long and medium term debts (Revised Syscohada)



Les dettes financières et assimilés d'un montant de 21 715 millions de FCFA au 31 décembre 2020 ont augmenté de 12 198 millions en raison du nouvel emprunt à moyen et long terme de 14 650 millions de FCFA contracté en fin d'année 2020 et du fait du remboursement des emprunts pour 2 871 millions de FCFA.

Financial debts amounting to 21,715 million CFA at 31 December 2020 increased by 12,198 million CFA due to the new medium- and long-term borrowing of 14,650 million CFA francs at the end of 2020 and the repayment of loans for 2,871 million CFA francs.

■ Evolution des ressources stables (Syscohada révisé) ■ Change in stable resources (Revised Syscohada)



Les ressources stables augmentent de 15 719 millions de FCFA. Elles s'établissent à 90 916 millions de FCFA au 31 décembre 2020.

Stable resources increase of 15,719 million CFA. They amounted to 90,916 million CFA at 31 December 2020.

I.2 - Faits marquants de l'exercice 2020
I.2 - Highlights of the year in 2020

I.2.1 - Environnement international et cours mondiaux

Dans le cadre du mécanisme de prix utilisé par l'AIPH (Association Interprofessionnelle du Palmier à Huile) pour la détermination du prix de vente de l'huile de palme brute sur le marché local, le cours moyen mondial CAF Rotterdam pour l'exercice 2020 s'est établi à 691 $/T contre 538 $/T en 2019, soit une hausse de 29%.

De 2019 à 2020, le cours du dollar est stable, passant d'une parité moyenne annuelle de 584 FCFA en 2019 à 581 FCFA en 2020.

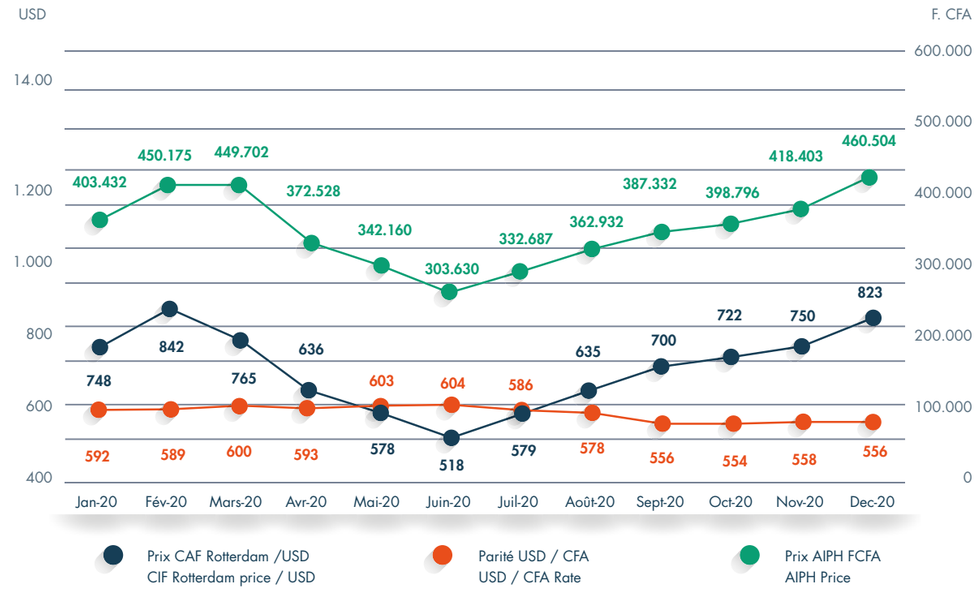
Il en résulte un prix moyen de vente de l'huile de palme brute, déterminé par l'AIPH, de 390 190 FCFA/T en 2020 contre 314 371 FCFA/T en 2019, soit une hausse de 24%.

I.2.1 - International environment and world prices

According to the price mechanism used by AIPH (Interprofessional Association of Oil Palm) for the selling price of CPO, the world average price for 2020 is 691 $/T against 538 $/T in 2019, an increase of 29%.

The dollar remain stable, going from an average rate for the year 2019 of CFA francs 584 to 581 in 2020.

This led to an average AIPH selling price for CPO of CFA francs 390,190 per metric ton in 2020, compared with CFA francs 314,371 in 2019, a decrease of 24%.



I.2.2 - Environnement national

La Côte d'Ivoire n'a pas échappé à la pandémie de la Covid – 19. Face à la hausse du nombre de cas, un confinement a été imposé de mars à mai 2020.

Au même titre que l'économie mondiale, la situation économique du pays a été impactée par les effets de la pandémie.

Ainsi d'une moyenne de 8% ces dix dernières années, la croissance économique ne devrait être que de 2% au terme de l'année 2020.

I.2.3 - Autres faits marquants de l'entreprise

• Conditions d'exploitation des activités agricoles

Au niveau opérationnel, après le repos végétatif du verger connu en 2018, l'année 2019 a été marquée par une hausse de la production de régimes, tant en plantations industrielles qu'en plantations villageoises, et en conséquence, de la production d'huile de palme brute.

L'année 2020 se caractérise par le retour à un niveau normalisé de production soit 7% de moins que le niveau atteint en 2019, en ce qui concerne le CPO.

Les projets d'accroissement des capacités de trois usines entamés en 2019 se sont poursuivis en 2020. Ils s'achèveront dans le courant du premier trimestre 2021 pour les deux premiers (Ehania Huilerie Centrale et Boubo) et au troisième trimestre pour le dernier (Iboké).

• Concurrence

Les capacités industrielles des concurrents s'établissent à 310 T/H contre 175 T/H pour PALMCI à l'Est, à 215 T/H contre 110 T/H au centre et à 55 T/H contre 125 T/H à l'ouest.

I.2.2 - National Environment

Côte d'Ivoire has not escaped the Covid - 19 pandemic. Faced with the increase in the number of cases, a movement control order was imposed from March to May 2020.

Like the world economy, the country's economic situation has been impacted by the effects of the pandemic.

Thus, from an average of 8% over the past ten years, economic growth should only be 2% by the end of 2020.

I.2.3 - Others notables events for the company

• Operating conditions

At the operational level, after the plantation vegetative rest in 2018, the year 2019 was marked by an increase in the FFB production, both in PI and in PV, and consequently, in the production of CPO.

The year 2020 is characterized by the return to a normalized level of production, which is 7% less than the level reached in 2019, with regard to the CPO.

The capacity upgrading projects for three factories started in 2019 continued in 2020. They will be completed during the first quarter of 2021 for the first two (Ehania Huilerie Centrale and Boubo) and in the third quarter for the last (Iboké).

• Competition

Competitors' capacities are 310 T/H against 175 T/H for PALMCI in the East, 215 T/H against 110 T/H for PALMCI in the Center and 65 T/H against 125 T/H in the West.
The installed capacity for FFB processing exceeds the availability of the raw material over

Les capacités installées de traitement des régimes excèdent la disponibilité de la matière première de plus de 500 T/H sur l'ensemble du territoire, ce qui induit une compétition intense et un risque croissant de baisse de marge, du fait des actions commerciales à financer pour garantir les volumes d'approvisionnement en régimes.

Par ailleurs, l'insuffisance actuelle de réglementation de la filière oléagineuse a permis l'entrée de nouveaux acteurs toujours plus nombreux, dans la chaîne de valeurs des achats des régimes de palmiers à huile en plantations villageoises. Cette situation, en plus de contribuer à désorganiser le processus d'achat en plantations villageoises, a instauré une très forte inflation dans l'utilisation des moyens logistiques. Il faut ajouter à cela le fait que certains opérateurs n'effectuent pas les retenues nécessaires au développement durable de la filière. Retenues pourtant prévues par le mécanisme de prix de l'AIPH (entretien pistes, encadrement, recherche Firca, contribution AIPH, etc.).
Ces opérateurs présentent ainsi un avantage concurrentiel leur permettant de proposer aux planteurs des prix d'achat de régimes supérieurs au prix déterminé par l'AIPH, sans entamer leurs marges.

Les organes de la nouvelle autorité de régulation dénommée Conseil Hévéa Palmier à Huile (CHPH) ont été installés en 2020. Les deux axes prioritaires du CHPH sont la revue du mécanisme de prix et la refonte de la fiscalité du secteur.

Des propositions ont été faites relativement à la revue du mécanisme de prix. Les discussions se poursuivent au sein de la filière.

500 T/H on the entire territory, this leads to more intense competition and a growing risk of a drop in margin, due to the commercial actions to be financed to guarantee the POM supply.

In addition, the current lack of regulation of the palm oil sector in Côte d'Ivoire has allowed the entry of new actors ever more numerous, in the chain of values for FFB PV purchasing. This situation, in addition to contributing to disrupt the buying process in village plantations, has created a very high inflation in the use of logistical means.

Somme operators have failed to carry out the measures needed to ensure the sector's sustainability. Such measures are however provided by AIPH's price mechanism, including road maintenance, technical support, FIRCA research, AIPH contribution, etc.

Operators not implementing these measures can therefore buy FFB at prices higher than the AIPH price, without eroding their margins.

The bodies of the new regulatory authority called "Conseil Hévéa Palmier à Huile" (CHPH) were installed in 2019. The two priorities areas of the CHPH are the review of the price mechanism and the overhaul of the sector's taxation. Proposals have been made regarding the review of the price mechanism. Discussions are continuing within the sector.

I.3 - Situation de la société et de son activité au cours de l'exercice 2020
I.3 - Situation of the company and its activity during financial year 2020

Déroulement

- Plantations Industrielles (PI)

Le verger planté en PI s'établit à 40 281 ha à fin 2020 contre 40 295 ha à fin 2019.

Les superficies en rapport quant à elles, passent de 36 728 ha à fin 2019 à 36 540 ha à fin 2020, soit une baisse de 188 ha.

Cette baisse est essentiellement due à l'entrée en maturité de 241 ha à Ehania, et à l'abattage de 117 ha à Toumanguié et 312 ha à Irobo.

Le rendement à l'hectare est passé de 17,4 t/ha en 2019 à 16,2 t/ha en 2020, soit une baisse de 6 %

- Plantations Villageoises (PV)

En PV, le verger total est passé de 157 496 Ha en 2019 à 160 129 Ha en 2021, soit une hausse de 2 633 Ha (2%). Cette hausse est en grande partie liée à BOUBO où nous observons une croissance des superficies d'environ 2 960 Ha (multiplication des pépinières privées).

Le verger mature est passé de 139 974 Ha à 144 671 Ha (hausse d'environ 3%) avec les nouvelles entrées en maturité (toujours plus prononcées à BOUBO).

Developments

- Industrial Plantations PI

PI area remain stable at 40,281 ha in 2020 against 40,295 ha in 2019.

Areas in production went from 36,728 ha in 2019 to 36,540 ha in 2020 a decrease of 188 ha due to new matures area in Ehania for 241 ha, and the felling of old palm trees in Toumanguié for 117 ha and Irobo for 312 ha.

The yield per hectare decreased of 6%, from 17.4 t/ha in 2019 to 16.2 t/ha in 2020.

- Village Plantations PV

In PV, the total area went from 157,496 ha in 2019 to 160,129 ha in 2020 so an increase of 2,633 ha.

This increase is largely linked to BOUBO where we observe a growth in surface area of approximately 2,960 Ha (multiplication of private nurseries).

The mature area went from 139,974 ha in 2019 to 144,671 ha in 2020 so an increase of 4,697 ha due to new matures areas.



I.3.1 - Production

- Production de régimes des plantations industrielles (PI) : 601 750 T contre 642 668 T en 2019, soit une baisse de 6%

- Achats de régimes des plantations villageoises (PV) : 662 825 T contre 722 436 T en 2019, soit une baisse de 8% ;

Le total des régimes, production PI et achats PV, a été de 1 264 575 T en 2020 contre 1 365 104 T en 2019, soit une baisse de 7%.

I.3.2 - Usines

- Huileries

Les huileries ont traité au total 1 313 256 T de régimes en 2020 (y compris ceux en provenance de MOPP), soit une baisse de 6% par rapport à l'année précédente.

La production d'huile de palme brute de 2020 propre à PALMCI a été de 277 942 T contre 299 424 T l'année précédente, soit une baisse de 7%. Le taux d'extraction de l'huile de palme brute s'établi à 22,10% en 2020, soit une hausse de 0,1 point par rapport à 2019 (22,00%).

- Presseries

La production d'huile de palmiste a été de 15 951 T en 2020 contre 16 843 T en 2019 soit une baisse de 5%, en raison de la diminution des productions de régimes.

I.3.1 - Production

In 2020, the productions were the following :

- FFB PI production: 601,750 T against 642,668 T in 2019, a decrease of 6%,

- FFB PV purchase: 662,825 T against 722,436 t in 2019 or a decrease of 8%.

In total, bunches production was 1,264,575 T in 20120 against 1,365,104 T in 2019 or a decrease of 7%.

I.3.2 - Factories

- Palm oil mills (POM

The mills processed a total of 1,313,256 tons of bunches (including FFB of MOPP), a decrease of 6% compared to last year.

Own PALMCI's CPO production was 277,942 T against 299,424 T last year, a decrease of 7 %.

The CPO oil extraction rate (OER) was 22.10%, a 1% increase compared to 2019 (22.00%).

- Kernel crushing plants

The production of palm kernel oil was 15,951 T against 16,843 T in 2019 or a 5% decrease due to decrease of FFB production.



I.3.3 - Progrès réalisés

- Système de Management Intégré

L'audit de certification s'est déroulé en janvier 2020 et a abouti à la certification multi – sites en Qualité, Environnement et Santé & Sécurité (QSE).

Cela s'est fait sur la base des référentiels :

ISO 9001 : 2015
ISO 45001 : 2020
ISO 14001 : 2015.

Les sites certifiés sont le Siège d'Abidjan, les UAI d'Ehania, de Toumanguié, d'Irobo et de Boubo.

En vue de leur certification QSE en 2021, les activités préparatoires ont eu lieu sur les sites du Bas Cavally notamment Blidouba, Iboké, Gbapet et Néka.

En effet, la politique QSE a été lancée, suivie par l'audit diagnostic en mars 2020.

Le déploiement s'est poursuivi toute l'année avec la réalisation des études d'impact environnemental, l'analyse et la cotation des risques Santé et Sécurité au Travail, ainsi que la réalisation des audit internes.

Par ailleurs, l'audit de suivi 1 des sites du Siège, de l'Est et du Centre, déjà certifiés, se déroulera en 2021.

- Ressources Humaines

L'effectif global à fin 2020 est de 7 355 employés contre 7 331 au 31 Décembre 2019 soit une hausse de 24 agents.

I.3.3 - Progress made

- Integrated Management System

An audit took place in January 2020 and led to Head Office and East and Central Estates certification for :

ISO 9001 : 2015
ISO 14001 : 2015
ISO 45001 : 2020

With a view to their QSE certification in 2021, preparatory activities took place at the Bas Cavally sites, in particular Blidouba, Iboké, Gbapet and Néka.

Indeed, the QSE policy was launched, followed by the diagnostic audit in March 2020. Deployment continued throughout the year with the completion of environmental impact studies, analysis and rating of occupational health and safety risks, as well as internal audits.

In addition, the follow-up audit 1 of the Headquarters, East and Central sites, already certified, will take place in 2021.

- Human resources

The overall workforce at the end of 2020 was 7,355 employees against 7,331 at December 31, 2019 an increase of 24 agents.

I.4 - Résultats et situation financière Syscohada révisé
I.4 - Results and financial situation Revised Syscohada

I.4.1 - Résultat de l'exercice 2020 Syscohada révisé

- Chiffre d'affaires Syscohada révisé

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2020 s'élève à 119 760 millions de FCFA contre 104 588 millions de FCFA en 2019, soit une hausse de 15% liée essentiellement à la hausse des prix de l'huile de palme brute de 24%.

Le chiffre d'affaires de l'année provient notamment de la vente de :

- 129 958 tonnes d'huile de palme brute pour un montant de 50 203 millions de FCFA,
- 15 709 tonnes d'huile de palmiste pour un montant de 6 579 millions de FCFA,
- la revente à SANIA Cie de 662 825 tonnes de régimes pour 51 805 millions de FCFA,
- l'usinage de ces régimes pour 7 204 millions de FCFA et
- la vente de 20 557 tonnes de tourteaux de palmiste pour 563 millions de FCFA.

- Résultat d'exploitation (Syscohada révisé)

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 2020 s'établit à 5 512 millions FCFA contre une perte d'exploitation de 3 979 millions de FCFA en 2019.

Cela résulte essentiellement de la hausse des prix de l'huile de palme brute de 24%.

I.4.1 - Results for financial year 2019 Revised Syscohada

- Turnover Revised Syscohada

Total sales before tax for 2020 amounted to CFA francs 119,760 million, compared with CFA francs 104,588 million in 2019, an increase of 15% mainly due to the 24% increase in CPO prices.

Revenues for the year came mainly from the sale of :

- 129,958 metric tons of CPO in the amount of CFA francs 50,203 million CFA Francs,
- 15,709 metric tons PKO in the amount of CFA francs 6,579 million CFA Francs,
- the sale to SANIA of 662,825 metric tons of FFB for CFA francs 51,805 million,
- the processing of FFB for CFA francs 7,204 million,
- and the sale of 20,557 metric tons of palm kernel cake for CFA francs 563 million.

- Operating result (Revised Syscohada)

The operating result for 2020 is a profit CFA francs 5,512 million against a loss of CFA francs 3,979 million CFA Francs in 2019 mainly due to the increase CPO selling prices (24%).

Capacité d'autofinancement globale (CAFG) Syscohada révisé

La CAFG s'établit à 15 300 millions FCFA au 31 décembre 2020 contre 4 672 millions FCFA au 31 décembre 2019 soit une hausse de 10 628 millions de FCFA.

Cela en raison de la hausse du chiffre d'affaires, du résultat d'exploitation et du résultat net en 2020.

Cette hausse de la CAFG affecte de manière favorable le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Résultat financier Syscohada révisé

Le résultat financier est passé de – 1 581 millions de FCFA au 31 décembre 2019 à – 1 935 millions de FCFA au 31 décembre 2020 soit une hausse de 22%.

Cette situation est essentiellement due à la hausse de 439 millions FCFA des intérêts sur crédits à court terme.

Résultat net Syscohada révisé

Selon le référentiel Syscohada révisé, le résultat avant impôt de l'exercice 2020 est un bénéfice de 3 560 millions de FCFA contre une perte avant impôt de 5 527 millions de FCFA en 2019.

Le bénéfice net après impôt de l'exercice 2020 s'établit à 3 522 millions de FCFA contre une perte nette de 5 562 millions de FCFA en 2019.

Global self-financing capacity (GSFC) Revised Syscohada

GSFC stood at 15,300 million CFA francs at December 31, 2020 compared to 4,672 million CFA francs at December 31, 2019, an increase of 10,628 million CFA francs.

This is due to higher revenues, operating income and net income in 2020.

This increase in GSFC positively affects cash flow from operating activities.

Net financial expense Revised Syscohada

Net financial expenses increase from at CFA francs – 1,581 million at 31 December 2019 to CFA francs – 1,935 million at 31 December 2020, a variance of 22 %.

This result is essentially due to an increase CFA francs 439 million of short terms loans interests.

Net result Revised Syscohada

According to revised Syscohada result before tax for the year 2020 is a loss of CFA francs 3,560 million against CFA francs a profit before tax of CFA francs 5,527 million in 2019.

Net profit after tax for the year 2020 is CFA francs 3,522 million against a loss of CFA francs 5,562 million in 2019.

I.4.2 - Principales évolutions des postes du bilan et situation financière (Syscohada révisé)
I.4.2 - Main changes in balance sheet items and financial position (Revised Syscohada)

Fonds de Roulement (working capital) Syscohada révisé

CFA Millions 000 USD (547,36 FCFA)	2020	2019	Variation
Capitaux Propres (Equity)	69 201	65 680	3 522
	126 427	112 344	14 084
Dettes Financières (Financial debt)	21 715	9 518	12 198
	39 672	16 279	23 393
Ressources Durables	**90 916**	**75 197**	**15 719**
Equity and Long-term Liabilities	**166 100**	**128 623**	**37 477**
Actif immobilisé (Non-current assets)	**93 181**	**85 877**	**7 304**
	170 237	**146 891**	**23 346**
Fonds de Roulement (Working capital)	-2 265	-10 680	8 415
	-4 137	-18 268	14 130

Les capitaux propres connaissent une hausse de 3 522 millions FCFA pour s'établir à 69 201 millions de FCFA en raison du profit réalisé.
Les dettes financières et ressources assimilées d'un montant de 21 715 millions de FCFA ont augmenté de 12 198 millions de FCFA du fait de l'emprunt contracté.

L'actif immobilisé net augmente de 7 304 millions de FCFA en raison de l'accroissement du niveau des investissements. Les acquisitions de l'exercice 2020 s'établissent à 19 237 millions de FCFA contre 12 123 en 2019 et 11 409 millions de FCFA en 2018.
Cette hausse des acquisitions comparée à celles des exercices précédents est liée aux trois projets d'accroissement des capacités des huileries d'Ehania, de Boubo et d'Iboké pour un montant cumulé à ce stade, de 12 686 millions de FCFA.

Le fonds de roulement au 31 décembre 2020 connaît une amélioration de 8 415 millions de FCFA par rapport au 31 décembre 2019, pour s'établir à – 2 265 millions de FCFA.

Equity capital decreased from CFA francs 3,522 million to CFA francs 69,201 million mainly due to 2020 profit.
Financial debts and related resources of CFA francs 21,715 million increased by CFA francs 12,198 million due to the loan contracted.

Net fixed assets increase from CFA francs 7,304 million due to increased investment level.

The acquisitions during the year 2020 totaled CFA francs 19,237 million against CFA francs 12,123 million in 2019 and CFA francs 11,409 million in 2018.

This acquisitions increase compare to last years, is due to three palm oil mill projects capacities increases (Ehania, Boubo and Iboké) for CFA 12,686 million.

As a result, working capital which is CFA francs – 2,265 million has increased by CFA francs 8,415 million compared to 31 December 2019.

Besoin en Fonds de Roulement (working capital requirement) Syscohada révisé

CFA Millions 000 USD (547,36 FCFA)	2020	2019	Variation
Stocks (Inventories)	20 025 36 585	17 169 31 367	2 856 5 218
Créances et emplois assimilés (Receivables & Others Currents Assets)	10 838 19 801	17 858 32 626	-7 020 -12 825
Actif Circulant (Current Assets)	**30 863** **56 386**	**35 027** **63 993**	**-4 164** **-7 607**
Passif exigible **(Current Liabilities)**	**23 476** **42 890**	**26 834** **49 025**	**-3 358** **-6 134**
Besoin en Fonds de Roulement (Working Capital Requirement)	7 387 13 495	8 193 14 969	-806 -1 473

Stocks Syscohada révisé

Le niveau des stocks augmente de 2 856 millions F CFA de 2019 à 2020 pour s'établir à 20 025 millions F CFA.

Les stocks de produits finis connaissent une hausse de 1 293 millions F CFA au 31 décembre 2020 comparé au 31 décembre 2019 en raison d'un stock plus important d'huile de palme brute et d'huile de palmiste.

Les stocks de pièces de rechange et autres matières s'accroissent de 942 millions F CFA. Cela est principalement dû à la hausse des stocks de consommables pour le traitement des eaux de chaudières et aux stocks en cours de route.

Stocks Revised Syscohada

The inventory levels increased from 2019 to 2020 (+2,856 million) to stand at CFA francs 20,025 million.

Finished goods stocks increased by CFA francs 1,293 million at 31 December 2020 compared to 31 December 2019 due to a larger stock of Crude Palm Oil (CPO) and Palm Kernel Oil (PKO).

Stocks of spare parts and others materials increased by CFA francs 942 million due to mills spare parts and consumables for boilers water treatment.

Créances et emplois assimilés Syscohada révisé

Les créances et emplois assimilés baissent de 7 020 millions FCFA pour s'établir à 10 838 millions FCFA.

Il s'agit là, d'un retour à une situation normalisée de l'ordre de 11 milliards F CFA telle qu'au 31 décembre 2018.

Receivables and others currents assets Revised Syscohada

Receivables and others currents assets decreased by FCFA 7,020 million to 10,838 million CFA francs.

This is a return to a situation of around F 11 billion CFA as as of December 31, 2018.

Au 31 décembre 2019 il y avait eu une hausse de ce poste, consécutive aux paiements d'avances effectués à des fournisseurs étrangers dans le cadre des projets d'accroissement des capacités de trois huileries, mentionnés plus haut.

Passif exigible Syscohada révisé

Le passif exigible décroît de 3 358 millions FCFA passant de 26 834 millions FCFA au 31 décembre 2019 à 23 476 millions FCFA au 31 décembre 2020.

Cette évolution est essentiellement liée à la baisse des dettes fournisseurs notamment en raison de l'amélioration de la situation de trésorerie.

BFR Syscohada révisé

Le BFR de l'exercice 2020 s'établit à 7 387 millions FCFA, soit une baisse de 806 millions FCFA par rapport à celui de l'exercice 2019.

Ramené au chiffre d'affaires, il passe de 08 % au 31 décembre 2019, à 06 % au 31 décembre 2020 en raison de la hausse du chiffre d'affaires.

As of December 31, 2019, there had been an increase in this position, as a result of advance payments made to foreign suppliers as part of the capacity upgrading projects for three palm oil mills, mentioned above.

Current liabilities Revised Syscohada

Current liabilities decreased by FCFA 3,358 million from 26,834 million CFA francs at December 31, 2019 to 23,476 million CFA francs at December 31, 2020.

This is mainly related to the decrease in supplier debt, in particular due to the improved cash position.

Working Capital Requirement

2020 working capital is FCFA 7,387 million, a decrease of 806 million CFA francs compared to fiscal 2019.

Compared to sales, it increased from 08% at December 31, 2019, to 06% at December 31, 2020 due to higher sales revenues.

Trésorerie nette Syscohada révisé (Net Cash Revised Syscohada)

CFA Millions 000 USD (547,36 FCFA)	2020	2019	Variation
Trésorerie nette (Net treasury)	-9 651 -17 633	-18 874 -34 482	9 223 16 849

À la clôture de l'exercice, le fonds de roulement est de – 2 265 millions de FCFA et le BFR de 7 387 millions de FCFA soit une trésorerie nette négative de 9 651 millions de FCFA. Comparée à l'exercice antérieur, la trésorerie s'est améliorée de 9 223 millions de FCFA.

At the end of the financial year 2020, the working capital is CFA francs -2,265 million and the WCR of CFA francs 7,387 million so a negative net cash of CFA francs 9,651 million.

Compared to the previous year, cash flow worsen by CFA francs 9,223 million.

BILAN ACTIF	31-12- 2020	31-12-2019
Immobilisations incorporelles	1 665 479 854	1 447 524 135
Frais de développement et de prospection		
Brevets, licences, logiciels et droits similaires	1 447 524 135	1 447 524 135
Immobilisations corporelles	91 301 273 362	84 290 930 528
Terrains (1)		
Bâtiments (1)	29 347 650 053	23 714 377 198
Aménagements, agencements et installations	4 502 123 794	5 042 907 201
Matériel, mobilier et actifs biologiques	53 426 407 316	52 106 112 378
Matériel de transport	4 025 092 199	3 427 533 751
Avances et acomptes versés sur immobilis.	32 401 864	32 401 864
Immobilisations financières	181 794 875	106 098 207
Titres de participation	17 600 000	17 600 000
Autres immobilisations financières	164 194 875	88 498 207
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**93 180 949 955**	**85 876 954 734**
Stocks et encours	20 025 213 338	17 169 238 138
Créances et emplois assimilés	10 430 588 498	17 712 021 842
Fournisseurs, avances versées	881 860 581	5 507 583 579
Clients	7 042 706 330	8 108 933 076
Autres créances	2 506 021 587	4 095 505 187
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**30 455 801 836**	**34 881 259 980**
Valeurs à encaisser	30 569 792	29 849 392
Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	14 523 985 546	5 666 187 155
TOTAL TRESORERIE ACTIF	**14 554 555 338**	**5 696 036 547**
Ecart de conversion - Actif	407 519 585	146 091 121
TOTAL GENERAL	**138 598 826 714**	**126 600 342 382**

BILAN PASSIF	31-12-2020	31-12-2019
Capital	20 406 297 497	20 406 297 497
Primes liées au capital social	1 846 251 277	1 846 251 277
Ecarts de réévaluation	226 818 421	226 818 421
Réserves indisponibles	4 081 259 499	4 081 259 499
Réserves libres	57 294 336 154	57 294 336 154
Report à nouveau (+ ou -)	- 18 175 347 103	- 12 612 926 296
Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	3 521 647 345	- 5 562 420 807
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	**69 201 263 090**	**65 679 615 745**
Emprunts et dettes financières diverses	20 568 373 059	8 737 873 785
Dettes de location acquisition	474 050 195	-
Provisions pour risques et charges	672 674 095	779 632 312
TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	21 715 097 349	9 517 506 097
TOTAL RESSOURCES STABLES	**90 916 360 439**	**75 197 121 842**
Clients, avances reçues	2 689 915	14 457 045
Fournisseurs d'exploitation	14 790 281 284	19 040 935 977
Dettes fiscales et sociales	6 145 128 227	4 749 894 543
Autres dettes	1 984 192 344	2 872 128 128
Provisions pour risques à court terme	292 554 770	146 667 000
TOTAL PASSIF CIRCULANT	**23 214 846 540**	**26 824 082 693**
Banques, crédits d'escompte	1 960 794 113	-
Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	22 245 193 807	24 569 054 500
TOTAL TRESORERIE-PASSIF	24 205 987 920	24 569 054 500
Ecart de conversion-Passif	261 631 815	10 083 347
TOTAL GENERAL	**138 598 826 714**	**126 600 342 382**

COMPTE DE RESULTATS	31-12-2020	31-12-2019
Ventes de marchandises	54 133 197 193	48 691 739 895
Achats de marchandises	-	- 285 944 050
- Variation de stocks de marchandises	-285 944 050	285 944 050
MARGE COMMERCIALE	**53 847 253 143**	**48 691 739 895**
Ventes de produits fabriqués	57 627 466 495	50 376 045 547
Travaux, services vendus	7 609 288 177	4 395 044 036
Produits accessoires	389 750 378	1 125 105 301
CHIFFRE D'AFFAIRES	**119 759 702 243**	**104 587 934 779**
Production stockée (ou déstockage)	1 236 055 655	1 149 252 805
Production immobilisée	4 332 317 108	3 220 988 533
Autres produits	16 783 414 900	791 940 226
Transferts de charges d'exploitation	10 996 848	49 938 607
Achats de matières premières et fournitures liées	- 43 422 072 370	- 38 401 478 147
- Variation de stocks de matières premières et fournitures liées	838 532 856	513 963 934
Autres achats	- 20 591 276 779	- 17 798 304 939
- Variation de stocks d'autres approvisionnements	1 059 625 210	- 723 369 603
Transports	- 5 350 654 318	- 6 331 435 090
Services extérieurs	- 12 653 646 467	- 13 413 356 380
Impôts et taxes	- 2 880 348 209	- 2 447 724 287
Autres charges	- 18 166 893 436	- 2 882 577 827
VALEUR AJOUTEE	**40 669 809 191**	**28 315 772 611**
Charges de personnel	- 23 276 444 865	- 22 034 606 854
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**17 393 364 326**	**6 281 165 757**
Reprises d'amortissement, provitions et dépreciations	369 938 892	1 390 015 791
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	- 12 250 950 840	- 11 650 128 591

COMPTE DE RESULTATS (SUITE)	31-12-2020	31-12-2019
RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 512 352 378**	**- 3 978 947 043**
Revenus financiers et assimilés	-	558 104
Reprises de provisions et dépréciations financières	79 229 339	-
Frais financiers et charges assimilées	- 2 003 000 052	- 1 564 046 211
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	- 10 921 511	- 17 304 470
RESULTAT FINANCIER	**- 1 934 692 224**	**- 1 580 792 577**
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**3 577 660 154**	**- 5 559 739 620**
Produits des cessions d'immobilisations)	50 613 774	45 399 765
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	- 15 886 635	- 2 732 319
Autres charges H.A.O.	- 52 636 199	- 10 348 633
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	**- 17 909 060**	**32 318 813**
Impôts sur le résultat	- 38 103 749	- 35 000 000
RESULTAT NET	**3 521 647 345**	**- 5 562 420 807**



TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	31-12-2020	31-12-2019
TRESORERIE NETTE AU 1er JANVIER *(Trésorerie Actif N-1 - Trésorerie Passif N-1)*	**- 18 873 017 953**	**- 13 678 409 400**
Capacité d'autofinancement globale (cafg)	**15 299 624 326**	**4 672 329 017**
- Variation des stocks	- 2 855 975 200	279 573 744
- Variation des créances	7 020 004 880	- 6 267 430 723
+ Variation du passif circulant (1)	- 3 357 687 685	10 729 617 276
Variation du BF liés aux activités opérationnelles	**806 341 995**	**4 741 760 297**
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	**16 105 966 321**	**9 414 089 314**
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 238 964 992	-
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles	- 18 501 529 006	- 12 194 258 880
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	- 25 000 000	-
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	50 613 774	45 399 765
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS	**- 18 714 880 224**	**- 12 148 859 115**
+ Emprunts (2)	14 650 000 000	-
+ Autres dettes financières diverses (3)	57 853 893	-
- Remboursements des emprunts et autres dettes financières	- 2 877 354 619	- 2 459 838 752
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES CAPITAUX ETRANGERS	**11 830 499 274**	**- 2 459 838 752**
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**11 830 499 274**	**- 2 459 838 752**
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE	**9 221 585 371**	**- 5 194 608 553**
TRESORERIE NETTE AU 31 DECEMBRE	**- 9 651 432 582**	**- 18 873 017 953**



I.5 - Resultats et Situation Financiere IFRS
I.5 - Results and financial situation IFRS

1.5.1 - Principaux retraitements opérés par rapport aux comptes SYSCOHADA

Conformément à la réglementation, les comptes de 2020 sont également présentés selon le format IFRS. Les principaux retraitements effectués ayant abouti à la présentation des tableaux de passage aux normes IFRS sont résumés ci-après :

Au titre de la norme IAS 1, la présentation du bilan se fait suivant le critère d'exigibilité et de liquidité croissante. Ainsi, les emprunts à échéances 1 an au plus sont reclassés en passifs courants et ceux à plus d'un an sont en passifs non courants. De même, les opérations ne générant pas un accroissement net de l'actif, et ne correspondant donc pas à la définition de produits ont été reclassées.
La production immobilisée est ainsi reclassée en charges externes ou en charges financières (intérêts activés) et les transferts de charges reclassés en charges externes.

Au titre de la norme IAS 12, Selon cette norme des impôts différés sont calculés sur les retraitements de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS et sur les différences entre les bases comptable et fiscale des actifs et passifs présentés dans les états financiers.

Au titre de la norme IFRS 9, les avances et autres créances à long terme ont été réévalués au coût amorti par actualisation au taux effectif de 9,45%. Les écarts de réévaluation sont reclassés en résultat. Toujours au titre de cette norme, les engagements de contrats à terme, à échéance future sont évalués à leur juste valeur. Les écarts de réévaluation sont reclassés en réserve.

1.5.2 - Réconciliations SYSCOHADA/IFRS au 31 décembre 2020

Les impacts reconnus aux états financiers SYSCOHADA révisés pour la mise en application des normes IFRS au 31 décembre 2020 sont affichés par le rapprochement ci-dessous :

I.5.1 - Major restatements against Syscohada Financial Statements

According to regulation, 2020 accounts are also presented in the IFRS format.

The main adjustments are the result of the application of standards that are summarized below :

IAS 1 : This standard drives the presentation of IFRS financial statements, requiring, among other things, the presentation of assets and liabilities respectively according to the increasing liquidity and due requirement criteria. In particular, it obliges to allocate debts and debts according to their maturities between short-term «current» and long-term «non-current».

IAS 12 : According to this standard, deferred taxes are calculated on the restatements from the social accounts to the IFRS accounts and on the differences between the accounting and tax basis of the assets and liabilities presented in the financial statements.

IFRS 9 : this standard focuses on the classification and valuation of financial assets and liabilities. (As such, financial debts are reassessed at an amortized cost of 9.45% by discounting future maturities, financial assets and liabilities by valuation at the cost amortized by discounting future financial assets and liabilities on the basis of a rate..., etc.).

I.5.2 - Reconciliation IFRS/Syscohada 31st December 2020

Impacts recognized in the Revised Syscohada financial statements to implement IFRS on December 31, 2020 are displayed by the reconciliation below :

PALMCI - BILAN IFRS - 31.12.2020

En milliers de FCFA (In thousands of CFA)	31.12.2020 SYSCOHADA	IAS 1 Présentation des états financiers / IAS 1 Financial statements presentation	IAS 12 Impot / IAS 12 Tax	IAS 19 Avantages du personnel / IAS 19 Staff benefits	IAS 21 Effet deviation des cours de change / IAS 21 Change effect in exchange rate	IAS 38 Immobilisation / IAS 38 Assets	IAS 41 Actifs biologiques / IAS 41 Biological assets	IFRS 9 Instruments financiers / IFRS 9 Financials instruments	IFRS 16 Contrat de location / IFRS 16 Lease contract	31.12.2020 IFRS
ACTIFS (ASSETS)										
Immobilisations incorporelles (Intangible Assets)	1 665 480									1 665 480
Immobilisations corporelles (Property, plant and equipment)	49 129 978									49 129 978
Droits d'usage des immobilisations louées (Right-of-use asset)	444 803								224 589	669 392
Actifs biologiques plantes productrices (Biological assets)	41 758 895						603 572			42 362 467
Actifs financiers non courants (Other non-current assets)	181 795							- 152 829		28 966
Impot différé actif (Deferred tax assets)										4 327 989
Actifs non courants (Non current assets)	**93 180 950**	**-**	**4 327 989**	**-**	**-**	**-**	**603 572**	**- 152 829**	**224 589**	**98 184 272**
Stocks (Inventories)	20 025 213						- 603 572			19 421 641
Créances clients (Receivables)	7 042 706									7 042 706
Autres actifs courants (Others current assets)	3 795 402					- 60 214				3 327 668
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Cash and cash equivalents)	14 564 555				- 407 520					14 554 555
Actifs courants (Curent assets)	**45 417 877**	**-**	**-**	**-**	**- 407 520**	**- 60 214**	**- 603 572**	**-**	**-**	**- 44 346 571**
Total Actif (Total ASSETS)	**138 598 827**	**-**	**4 327 989**	**-**	**- 407 520**	**- 60 214**	**-**	**- 152 829**	**224 589**	**142 530 843**

PALMCI - BILAN IFRS - 31.12.2020

En milliers de FCFA (In thousands of CFA)	31.12.2020 SYSCOHADA	IAS 1 Présentation des états financiers — IAS 1 Financial statements presentation	IAS 12 Impot — IAS 12 Tax	IAS 19 Avantages du personnel — IAS 19 Staff benefits	IAS 21 Effet devariation des cours de change — IAS 21 Change effect in exchange rate	IAS 38 Immobilisation — IAS 38 Assets	IAS 41 Actifs biologiques — IAS 41 Biological assets	IFRS 9 Instruments financiers — IFRS 9 Financials instruments	IFRS 16 Contrat de location — IFRS 16 Lease contract	31.12.2020 IFRS
PASSIFS (LIABILITIES)										
Capitaux propres (EQUITY)	**69 201 263**	**-**	**4 327 989**	**-**	**- 145 888**	**- 60 214**	**-**	**- 621 812**	**- 15 103**	**72 686 235**
Capital social (Share Capital)	20 406 297									20 406 297
Reserves (Reserves)	63 448 665		6 987 863	396 204	- 136 008	- 332 455	-	- 146 895	- 10 502	70 206 873
Report à nouveau (Other reserves)	- 18 175 347									- 18 175 347
Resultat (Net Profit)	3 521 647		- 2 659 874	- 396 204	- 9 880	272 241		- 474 917	- 4 601	248 412
Emprunt long terme (Medium and long term loan)	20 568 373		- 8 874 061							11 694 322
Passifs locatifs (Long term lease liability)	474 050								55 876	529 927
Provision (Provision)	672 674		-							672 674
Passifs non courants (Non current liabilities)	**90 916 360**	**- 8 874 051**	**4 327 989**	**-**	**- 145 888**	**- 60 214**	**-**	**- 621 812**	**40 773**	**85 583 158**
Concours bancaires (Bank overdrafts and short-term debts)	24 205 988	-								24 205 988
Emprunt part court terme (Short-term borrowings)		8 874 051						468 983		9 343 034
Passif de location à court terme (Short term lease liability)									183 816	183 816
Fournisseurs et autres créditeurs (Trade and other payables)	20 935 410									20 935 410
Autres passifs courants (Other current liabilities)	2 541 069				- 261 632					2 279 437
Passifs courants (Current liabilities)	**47 682 466**	**8 874 051**	**-**	**-**	**- 261 632**	**-**	**-**	**468 983**	**183 816**	**56 947 685**
Total passif (TOTAL LIABILITIES)	**138 598 827**	**-**	**4 327 989**	**-**	**- 407 520**	**- 60 214**	**-**	**- 152 829**	**224 589**	**142 530 843**

PALMCI - COMPTE DE RESULTAT IFRS - 31 Décembre 2020

En milliers de FCFA (In thousands of CFA)	31.12.2020 SYSCOHADA	IAS 12 Impot — IAS 12 Tax	IAS 19 Avantages du personnel — IAS 19 Staff benefits	IAS 21 Effet devariation des cours de change — IAS 21 Change effect in exchange rate	IAS 38 Immobilisation incorporelle — IAS 38 Assets	IFRS 9 Instruments financiers — IFRS 9 Financials instruments	IFRS 16 Contrat de location — IFRS 16 Lease contract	31.12.2020 IFRS
COMPTE DE RESULTAT (INCOME STATEMENTS)								
Ventes de Marchandises (Sales)	119 759 702							119 759 702
Achats consommés (Purchases consumed)	- 61 165 079							- 61 165 079
Marge brute (Gross margin)	58 594 623	0	0	0	0	0	0	58 594 623
Charges de personnel (Wages and salaries)	- 23 276 445							- 23 276 445
Charges externes (External charges)	- 18 004 301				272 241		24 812	- 17 707 248
Impots et taxes (Taxes)	- 2 880 348							- 2 880 348
Dotations aux amortissements et provision (Amortizations and depreciations)	- 12 250 951		- 396 204			-	- 10 959	- 12 658 114
Reprises provisions (Provisions reversals)	369 939							369 939
Autres produits d'exploitation (Others products)	17 117 488							17 117 488
Autres charges d'exploitation (Others charges)	- 18 489 969							- 18 489 969
Resultat opérationnel courant (EBITDA)	**1 180 035**	**0**	**- 396 204**	**0**	**272 241**	**0**	**13 853**	**1 069 925**
Autres produits opérationnels (Others operating products)	4 382 931							4 382 931
Autres charges opérationnels (Other operating costs)	- 68 523							- 68 523
Resultat opérationnel (Operating result)	**5 494 443**	**0**	**- 396 204**	**0**	**272 241**	**0**	**13 853**	**5 384 333**
Charge d'intérêt des passifs locatifs (Lease liability interests expenses)							- 38 310	- 38 310
Charges financières (Financial expenses)	- 2 003 000					- 474 917	19 856	- 2 458 061
Autres produits financiers (Other financial income)	79 229			251 548		-		330 778
Autres charges financières (Other financial expenses)	- 10 922			- 261 428				- 272 350
Cout de l'endettement financier net (Cost of net financial indebtedness)	**- 1 934 692**	**0**	**0**	**- 9 880**	**0**	**- 474 917**	**- 18 454**	**- 2 437 944**
Resultat avant impot (Result before tax)	**3 559 751**	**0**	**- 396 204**	**- 9 880**	**272 241**	**- 474 917**	**- 4 601**	**2 946 389**
Charge/Produit d'impot sur les sociétés (Cost/Income on company tax)	**- 38 104**	**- 2 659 874**						**- 2 697 978**
Résultat net (Net result)	**3 521 647**	**- 2 659 874**	**- 396 204**	**- 9 880**	**272 241**	**- 474 917**	**- 4 601**	**248 412**

Au niveau du résultat net, la différence principale entre le Syscohada révisé et les normes IFRS réside dans la charge d'impôt de 2 660 millions de francs CFA.
Les pertes constatées au terme des exercices 2018 et 2019 avaient engendré une économie d'impôt.

Conformément à IAS 12 ladite économie devient une charge au titre du premier exercice bénéficiaire, ce qui est le cas pour l'exercice 2020.

Main change between Revised Syscohada and IFRS is deferred tax of CFA francs 2,660 million linked to tax savings of the previous years due negative net results (2018 & 2019), which become a costs for the first year with a profit (2020), according to IAS 12.

1.5.3 - Etats financiers IFRS au 31 décembre 2020

1.5.3.1 - Etat de la situation financière

Le tableau ci-dessous présente les états de la situation financière de l'entreprise selon la norme IFRS au 31 décembre 2020.

I.5.3 - IFRS financial statements 31st december 2020

1.5.3.1 - Balance sheet

The table below shows the statements of the company's financial position under IFRS as of December 31, 2020.

En milliers de FCFA (In thousands of CFA)	**31 Déc 20**	**31 Déc 19**
ACTIFS (ASSETS)		
Immobilisations incorporelles (Intangible Assets)	1 665 480	1 447 524
Immobilisations corporelles (Property, plant and equipment)	49 129 978	41 878 112
Droits d'usage des immobilisations louées (Right-of-use asset)	669 392	235 549
Actifs biologiques plantes productrices (Biological assets)	42 362 467	42 980 791
Actifs financiers non courants (Other non-current assets)	28 966	40 194
Impot différé actif (Deferred tax assets)	4 327 989	4 633 395
Actifs non courants (Non current assets)	**98 184 272**	**91 215 565**
Stocks (Inventories)	19 421 641	16 633 667
Créances clients (Receivables)	7 042 706	8 108 933
Autres actifs courants (Others current assets)	3 327 668	9 270 634
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Cash and cash equivalents)	14 554 555	5 696 037
Actifs courants (Curent assets)	**44 346 571**	**39 709 271**
Total Actif (Total ASSETS)	**142 530 843**	**130 924 836**

En milliers de FCFA (In thousands of CFA)	**31 Déc 20**	**31 Déc 19**
PASSIFS (LIABILITIES)		
Capitaux propres (EQUITY)	**72 686 235**	**67 358 337**
Capital social (Share Capital)	20 406 297	20 406 297
Reserves (Reserves)	70 206 873	65 120 192
Report à nouveau (Other reserves)	- 18 175 347	- 12 618 384
Resultat (Net Profit)	248 412	- 5 549 768
Emprunt long terme (Medium and long term loan)	11 694 322	-
Passifs locatifs (Long term lease liability)	529 927	239 693
Provision (Provision)	672 674	779 632
Impot différé passif (Deferred tax liabilities)	-	2 328 814
Passifs non courants (Non current liabilities)	**85 583 158**	**70 706 476**
Concours bancaires (Bank overdrafts and short-term debts)	24 205 988	24 569 055
Emprunt part court terme (Short-term borrowings)	9 343 034	8 818 864
Passif de location à court terme (Short term lease liability)	183 816	6 358
Fournisseurs et autres créditeurs (Trade and other payables)	20 935 410	23 790 831
Autres passifs courants (Other current liabilities)	2 279 437	3 033 252
Passifs courants (Current liabilities)	**56 947 685**	**60 218 360**
Total passif (TOTAL LIABILITIES)	**142 530 843**	**130 924 836**





1.5.3.2 - Compte de résultat

1.5.3.2 - Income statement

En milliers de FCFA (In thousands of CFA)	31 Déc 20	31 Déc 19
COMPTE DE RESULTAT (INCOME STATEMENTS)		
Chiffre d'affaires (Sales)	119 759 702	104 587 935
Achats consommés (Purchases consumed)	- 61 165 079	- 55 259 936
Marge brute (Gross margin)	58 594 623	49 327 999
Charges de personnel (Wages and salaries)	- 23 276 445	- 22 034 607
Charges externes (External charges)	- 17 707 248	- 19 424 072
Impots et taxes (Taxes)	- 2 880 348	- 2 447 724
Dotations aux amortissements et reprises (Amortizations and depreciations)	- 12 658 114	- 11 840 253
Reprises provisions (Provisions reversals)	369 939	1 390 016
Autres produits d'exploitation (Others products)	17 117 488	841 879
Autres charges d'exploitation (Others charges)	- 18 489 969	- 2 882 578
Resultat opérationnel courant (EBITDA)	**1 069 925**	**- 7 069 340**
Autres produits opérationnels (Others operating products)	4 382 931	3 266 388
Autres charges opérationnels (Other operating costs)	- 68 523	- 13 081
Resultat opérationnel (Operating result)	**5 384 333**	**- 3 816 033**
Charge d'intérêt des passifs locatifs (Lease liability interests expenses)	- 38 310	- 18 897
Charges financières (Financial expenses)	- 2 458 061	- 1 564 046
Autres produits financiers (Other financial income)	330 778	132 205
Autres charges financières (Other financial expenses)	- 272 350	- 42 995
Cout de l'endettement financier net (Cost of net financial indebtedness)	**- 2 437 944**	**- 1 493 734**
Resultat avant impot (Result before tax)	**2 946 389**	**- 5 309 767**
Charge/Produit d'impot sur les sociétés (Cost/Income on company tax)	**- 2 697 978**	**- 240 001**
Résultat net (Net result)	**248 412**	**- 5 549 768**

1.5.3.3 - Compte de résultat par action

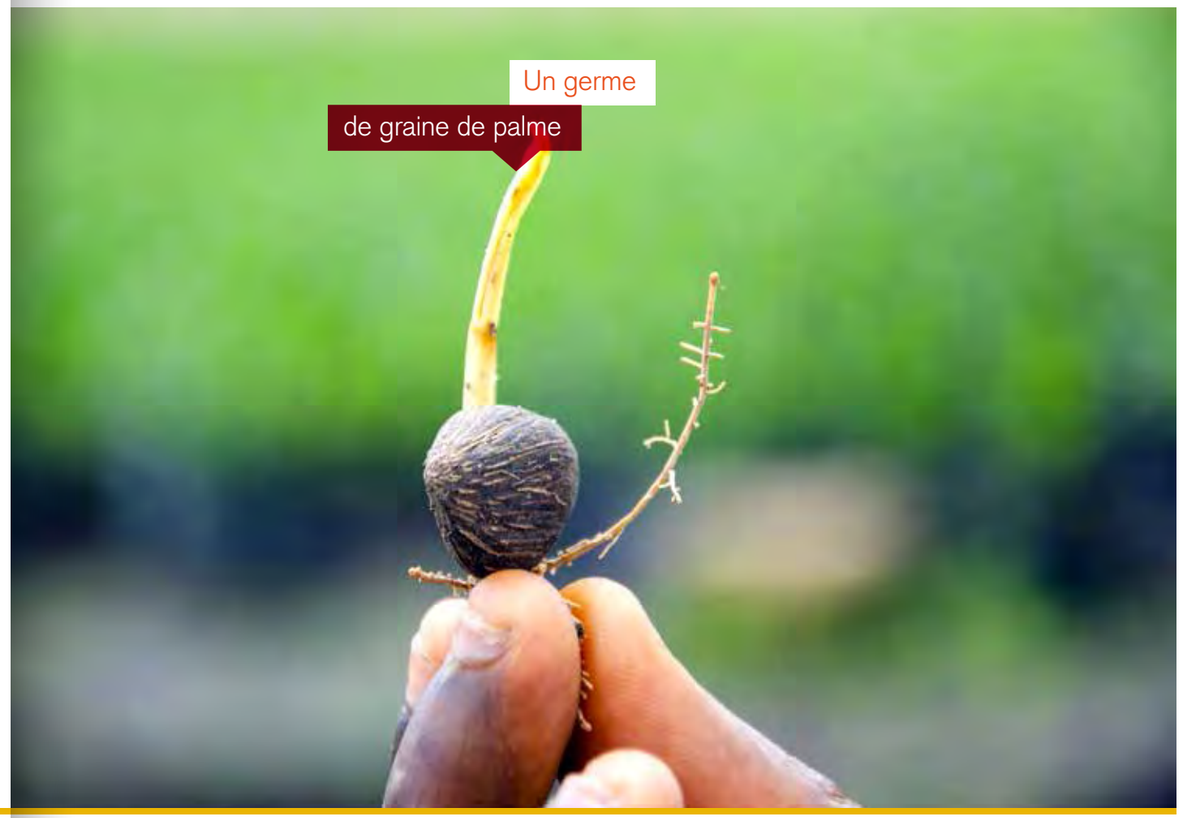
1.5.3.2 - Income statement per share

	31 Déc 20	31 Déc 19
RESULTAT PAR ACTION (INCOME PER SHARE)		
Dilué (Diluted)	0,016	- 0,359
Non dilué (Not diluted)	0,016	- 0,359

1.5.3.4 - État du résultat global

1.5.3.4 - Comprehensive income statement

(000' Xof)	31 Déc 20	31 Déc 19
Résultat net de la période (Net result)	**248 412**	**- 5 549 768**
I. Eléments ultérieurement recyclables en compte de résultat :		
I. Later recyclable items in income statements		
Sous-total I	**248 412**	**- 5 549 768**
II. Eléments non reclassables en compte de résultat :		
II. Later non-recyclable items in income statement		
Gain / perte - Actuarielle sur engagement de retraite (Gain/loss - Actuarial on retirement commitment)	396 204	179 165
Effet d'impôt (Tax effect)	- 99 051	- 44 791
Sous-total II	**297 153**	**134 373**
Résultat global consolidé au titre de la période, net d'impôt Consolidated result, net of tax	**545 565**	**- 5 415 395**



1.5.3.5 - Tableau des flux de trésorerie 1.5.3.5 - cash – flow statement

En milliers de FCFA (In thousands of CFA)	**31 Déc 20**	**3 Déc 19**
Résultat net (Net profit)	*248 412*	*- 5 549 768*
Elimination des amortissements et provisions (Elimination of depreciation and provisions)	*12 213 509*	*10 467 541*
Elimination des profits/pertes de réévaluation (juste valeur) (Elimination of fair value gains /losses)	*474 917*	*- 213 369*
Elimination des plus ou moins values de cession (Elim. of profit / loss on disposal and dilution profit and loss)	*- 34 727*	*- 42 667*
Total marge brute d'autofinancement (Cash flows before cost of debt and taxes)	*12 902 111*	*4 661 737*
Elimination variation impôts différés (Elimination of deferred taxes)	*2 659 874*	*205 001*
Incidence de la variation des stocks et en cours (Effect of changes in inventories)	*- 2 787 974*	*280 862*
Incidence de la variation des créances & emplois assimilés (Effect of changes in receivables)	*7 009 193*	*- 6 537 647*
Incidence de la variation des fournisseurs & ressources assimilés (Effect of changes in payables)	*- 3 609 236*	*10 811 339*
Flux net généré par (affecté à) l'activité (Cash flows from operating activities)	*16 173 967*	*9 421 292*
Acquisition d'immobilisations (Purchase of tangible and intangible assets)	*- 18 833 495*	*- 12 195 547*
Cession d'immobilisations (Proceeds from sale of tangible and intangible assets)	*50 614*	*45 400*
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements (Cash flows from (used in) investments)	*- 18 782 881*	*-12 150 147*
Emissions d'emprunts (Proceeds from borrowings)	*14 707 854*	*0*
Remboursements d'emprunts et dettes locatives (Repayments of borrowings)	*- 2 877 355*	*- 2 465 753*
Total flux net provenant du (affecté au) financement (Cash flows from (used in) financing activities)	*11 830 499*	*- 2 465 753*
Variation de trésorerie (Increase (decrease) in cash and cash equivalents)	*9 221 585*	*- 5 194 609*
Trésorerie d'ouverture (Opening cash position)	*- 18 873 018*	*- 13 678 409*
Trésorerie de clôture (Closing cash position)	*- 9 651 433*	*- 18 873 018*

1.5.3.6 - Tableau de variation des capitaux propres 1.5.3.6 - Equity change

En milliers de FCFA (In thousands of CFA)	Capital Share capital	Réserves Reserves	Report à nouveau Others reserves	Résultat de l'exercice Net result	Capitaux propres Equity
Capitaux propres au 1er janvier 2019 (Equity at January, the 1st 2019)	20 406 297	4 948 727	57 294 336	- 9 875 628	72 773 732
Résultat net 2018 affecté en réserves (2018 net resultat allocation in reserves)	-	- 9 875 628	-	9 875 628	-
Dividendes versés (Dividends paid to shareholders)			-		-
Reclassement (Reclassification)	-	70 054 288	- 57 301 531	-	12 752 757
Résultat net 2019 (2019 net result)	-	-	- 12 618 384	- 5 549 768	- 18 168 152
Capitaux propres au 31 décembre 2019 (Equity at December, the 31th 2019)	20 406 297	65 127 387	- 12 625 579	- 5 549 768	67 358 337
Résultat net 2019 affecté en réserves (2019 net result allocated in reserves)	-	-	- 5 549 768	5 549 768	72 773 732
Dividendes versés (Dividends paid to shareholders)		57 294 336	- 57 294 336		-
Reclassement (Reclassification)			- 9 875 628	9 875 628	-
Impôts différés actif (Deferred tax assets)		2 453 519	-		2 453 519
Reprise impôts différés passif (Reversal deferred tax liabilities)		2 328 814			2 328 814
Résultat net 2020 (2020 net result)		297 153		248 412	545 565
Capitaux propres au 31 décembre 2020 (Equity at December, the 31th 2020)	20 406 297	70 206 873	- 18 175 347	248 412	72 686 235



II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SYSCOHADA REVISE
NET RESULT ALLOCATION PROPOSAL REVISED SYSCOHADA

Le Conseil d'Administration propose d'affecter comme suit la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Board Meeting proposes to do 2020 net result allocation as below (amount in FCFA) :

ORIGINES (ORIGINS)	**31 - 12 - 2020**	**31 - 12 - 2019**
Report à nouveau (Other reserves)	- 18 175 347 103	- 12 612 926 296
Résultat net de l'exercice (Net result)	3 521 647 345	- 5 562 420 807
Réserves libres (reserves)	57 294 336 154	57 294 336 154
Total origines (Total origins)	**42 640 636 396**	**39 118 989 051**
AFFECTATIONS (ALLOCATIONS)	**31 - 12 - 2020**	**31 - 12 - 2020**
Réserves libres (reserves)	55 533 512 482	57 294 336 154
Dividendes (Dividends)	1 760 823 673	0
Report à nouveau (Other reserves)	-14 653 699 758	- 18 175 347 103
Total affectations (Total allocations)	**42 640 636 396**	**39 118 989 051**



III - PERPECTIVES
PROSPECTS

Débutée en 2020, la pandémie de la COVID – 19 se poursuit en ce début d'année 2021. La quasi – totalité des pays faisant face à une deuxième, voire à une troisième vague.

Les espoirs de maîtrise des effets de cette pathologie reposent sur le respect des mesures barrières et sur l'administration du vaccin à une part croissante de la population mondiale.

N'échappant pas à cette situation, la Côte d'Ivoire a entamé sa campagne de vaccination tout en insistant sur le respect des mesures barrières.

La crise sanitaire mondiale n'a pas d'impact sur la continuité de l'exploitation de PALMCI.

Le cours de l'huile de palme brute CIF Rotterdam qui a entamé une remontée en juillet 2020, conserve un niveau élevé.

En effet, lesdits cours ont franchi la barre des 1 000 dollars dans les derniers jours du mois de décembre 2020 et se maintiennent au – delà, depuis le début de l'année 2021.

Afin d'éviter la flambée des prix de l'huile de table vendue aux consommateurs, le gouvernement ivoirien a demandé le maintien des prix de janvier 2021 sur les mois ultérieurs de 2021 aux différents acteurs de la filière.

Les travaux d'extension des capacités de traitement des usines entamés en 2019 s'achèvent pour l'essentiel au terme du premier trimestre 2021.

Cela augure en 2021, d'une production d'huile de palme brute supérieure à celle de l'exercice 2020.

Started in 2020, the COVID-19 pandemic continues at the beginning of 2021. Almost all countries facing a second or even a third wave.

Hopes for controlling the effects of this pathology rest on compliance with barrier measures and on the administration of the vaccine to an increasing proportion of the world's population.

Not escaping this situation, Côte d'Ivoire began its vaccination campaign while insisting on compliance with barrier measures.

The global health crisis has no impact on the continuity of PALMCI's operations.

CPO CIF Rotterdam price, which began a rebound in August 2020, remains at a high level. Indeed, these prices have crossed the $1,000 per ton in the last days of December 2020 and remain beyond, since the beginning of 2021.

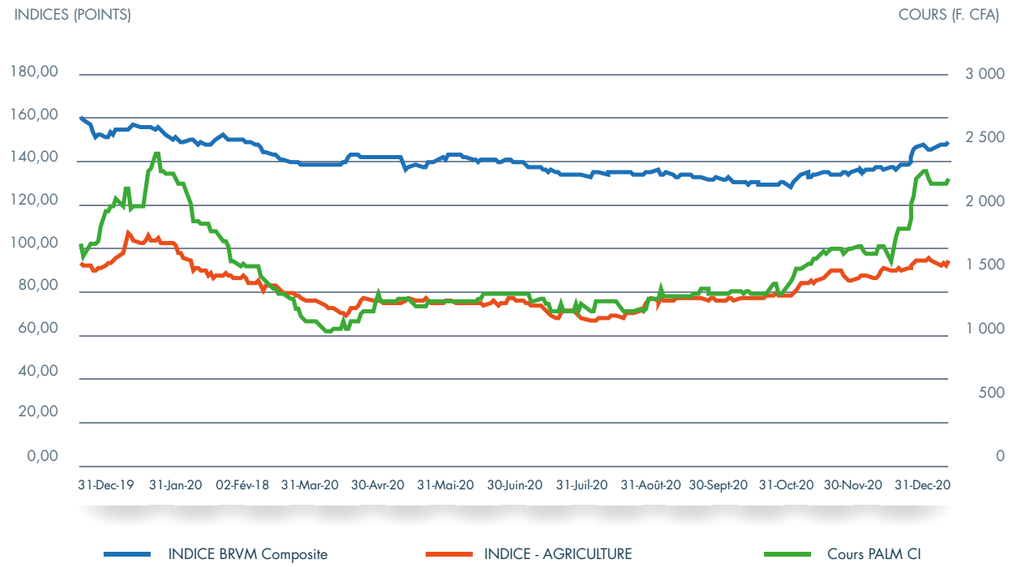
In order to avoid increasing prices for edible oil sold to consumers, the Ivorian government has requested that prices from January 2021 be maintained in the coming months of 2021 for the various players in the sector.

Upgrading works to expand plant processing capacity started in 2019 is essentially completed at the end of the first quarter of 2021.

This should lead to a higher CPO production in 2021 compare to 2020.

IV - EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION PALMCI

En 2020, le cours de l'action PALMCI a oscillé entre 925 FCFA et 2 450 FCFA soit une moyenne de 1 442 FCFA de janvier à décembre 2020.



Les notes de votre société ont été réévaluées pour la période allant de juin 2020 à mai 2021 par l'agence de notation financière Bloomfield Investment.

Les notes sont restées stables à A pour les engagements à long terme à A1 pour les engagements à court terme. Lesdites notes traduisent une réelle capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers.

Au 31 décembre 2020, le cours de l'action PALMCI s'établit à 2 250 FCFA. Avec un total de 15 459 316 actions, la capitalisation boursière est de 34 783 millions de FCFA soit 0,5 fois la valeur des fonds propres.

Cette situation est la conséquence du niveau bas des cours en 2020, en dépit de la hausse constatée. Il existe en effet une corrélation entre l'évolution du cours de l'action et celle des cours mondiaux de l'huile de palme brute.



06

Rapport des Commissaires Aux Comptes
EXTERNAL AUDITORS REPORT

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00
www.mazars.fr

EY

5, Avenue Marchand
Abidjan, Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
www.ey.com

PALMCI, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars Côte d'Ivoire S.A
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-1976-B-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young S.A
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA
RCCM ABIDJAN 7118

PALMCI
Société Anonyme
Abidjan, Boulevard de Vridi
Zone portuaire
01 BP 3321
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - SYSCOHADA

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAP CAC 259-06-2021/ZK/STL

Aux Actionnaires de la société PALMCI, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1. Audit des états financiers annuels

1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société PALMCI, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue le point clé de l'audit qui doit être porté à votre attention et communiqué dans notre rapport.

Créances planteurs

Au 31 décembre 2020, PALMCI détient sur les planteurs villageois, des créances brutes pour un montant de 866 millions de FCFA et provisionnées à hauteur de 548 millions de FCFA soit 63 % de la valeur brute, et ce, après avoir passé en pertes au cours dudit exercice des créances brutes à forte antériorité d'une valeur de 6 581 millions de FCFA dépréciées à hauteur de 99,7%.

L'évaluation des provisions pour dépréciation des avances planteurs requière un jugement significatif de la part de la direction. Le risque de non-recouvrement est d'autant plus important que certains planteurs villageois, bénéficiaires d'avances, livrent leurs productions de régimes de palme à des sociétés concurrentes, créant ainsi des incertitudes sur le mécanisme de prélèvement à la source appliqué par PALMCI pour le remboursement de ces avances.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances planteurs de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels sont donnés dans la note 17 des annexes aux états financiers annuels.

Nous avons considéré que l'évaluation des créances sur les planteurs constitue un point clé d'audit en raison des incertitudes associées, du risque inhérent lié à leur recouvrement et de l'importance des opérations ayant impacté ces créances au cours de l'exercice.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- l'examen des procédures de gestion des créances planteurs notamment l'octroi et le remboursement des avances, la politique et les procédures de suivi du recouvrement des créances saines et à risque, leur comptabilisation et la politique de dépréciation des créances à risque ;
- l'évaluation du caractère nécessaire et suffisant de la provision pour dépréciation des créances planteurs ;
- l'analyse de la documentation relative aux créances passées en pertes et l'appréciation de l'impact de ces opérations sur les comptes de la société ;
- la revue du correct recouvrement des créances saines.

1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans **l'annexe 1** du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion, (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels), du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 20 avril 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire de la COVID-19, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre, responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 3 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle-Ines SERI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00
www.mazars.ci

EY

5, Avenue Marchand
Abidjan Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
www.ey.com

PALMCI, S.A.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars Côte d'Ivoire. S A
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-1976-B-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young. S.A.
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA
RCCM ABIDJAN 7118

PALMCI
Société Anonyme
Abidjan, Boulevard de Vridi
Zone portuaire
01 BP 3321
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les États Financiers Annuels - IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAP CAC 264-06-2021/ZK/STL

Aux Actionnaires de la société PALMCI, S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A. établis selon les normes IFRS tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1. Audit des états financiers annuels IFRS

1.1 Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI, S.A., établis selon les normes IFRS comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état du résultat global, le tableau de flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres ainsi que les notes annexes.

À notre avis, les états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB (International Accounting Standard Board) tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société PALMCI, S.A. conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA précité ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3 Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue le point clé de l'audit qui doit être porté à votre attention et communiqué dans notre rapport.

Créances planteurs

Au 31 décembre 2020, PALMCI détient sur les planteurs villageois, des créances brutes 866 millions de FCFA provisionnées à hauteur de 548 millions de FCFA soit 63 % de la valeur brute, et ce, après avoir passé en pertes au cours dudit exercice des créances brutes à forte antériorité d'une valeur de 6 581 millions de FCFA dépréciées à 99,7%.

L'évaluation des provisions pour dépréciation des avances planteurs requière un jugement significatif de la part de la direction. Le risque de non-recouvrement est d'autant plus important que certains planteurs villageois, bénéficiaires d'avances, livrent leurs productions de régimes de palme à des sociétés concurrentes, créant ainsi des incertitudes sur le mécanisme de prélèvement à la source appliqué par PALMCI pour le remboursement de ces avances.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances planteurs de même que des compléments d'informations sur les détails de ce poste des états financiers annuels, sont donnés dans la note 8 des annexes aux états financiers annuels établis selon les normes IFRS.

Nous avons considéré que l'évaluation des créances sur les planteurs constitue un point clé d'audit en raison des incertitudes associées, du risque inhérent lié à leur recouvrement et de l'importance des opérations ayant impacté ces créances au cours de l'exercice.

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- l'examen des procédures de gestion des créances planteurs notamment l'octroi et le remboursement des avances, la politique et les procédures de suivi du recouvrement des créances saines et à risque, leur comptabilisation et la politique de dépréciation des créances à risque ;
- l'évaluation du caractère nécessaire et suffisant de la provision pour dépréciation des créances planteurs ;
- l'analyse de la documentation relative aux créances passées en pertes et l'appréciation de l'impact de ces opérations sur les comptes de la société ;
- la revue du correct recouvrement des créances saines.

1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels IFRS

Les états financiers annuels IFRS ont été établis et arrêtés le 20 avril 2021 par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels établis selon les normes IFRS conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels établis selon les normes IFRS, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration, au travers du Comité d'Audit, de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.5 Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels IFRS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels établis selon les normes IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels établis selon les normes IFRS sont décrites de façon plus détaillée dans **l'annexe 1** du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels établis selon les normes IFRS et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels établis selon les normes IFRS), du rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale, des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels établis selon les normes IFRS des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 20 avril 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire de la COVID-19, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires.

D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels établis selon les normes IFRS ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Abidjan, le 3 juin 2021

Pour les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle-Ines Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

Annexe 1 portant responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels prescrit par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et des réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes.
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons a eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ANNEXE 2

ÉTATS FINANCIERS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2020

mazars

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tel : +225 27 20 31 77 00
www.mazars.ci

EY

5, Avenue Marchand
Abidjan, Plateau
01 BP 2715 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
www.ey.com

PALMCI, S.A.

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars Côte d'Ivoire, S.A
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-1976-B-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

Ernst & Young, S.A
Société anonyme au capital de 12 000 000 FCFA
RCCM ABIDJAN 7118

PALMCI
Société Anonyme
Abidjan, Boulevard de Vridi
Zone portuaire
01 BP 3321
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

RAP CAC 262-06-2021/ZK/STL

Aux actionnaires de la société PALMCI, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous avons été informés que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration par omission.

Convention d'assistance technique avec la société SIFCA, S.A.

Personnes concernées

- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de SIFCA et de PALMCI, S.A. ;
- Monsieur Pierre BILLON, Directeur Général de SIFCA et Administrateur de PALMCI, S.A. ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du conseil l'Administration de SIFCA et de PALMCI, S.A.

Nature et objet

Convention d'assistance technique avec la société SIFCA, S.A.

Modalités et rémunération

PALMCI, S.A. et SIFCA, S.A. ont signé le 12 octobre 2020, une convention d'assistance technique aux termes de laquelle SIFCA, S.A. apporte son assistance à PALMCI, S.A. dans les domaines suivants : Gestion du système d'information, sécurité des personnes et des biens, stratégie et recherche de financement et assistance comptable et financière.

Cette convention qui a été autorisée à posteriori par le Conseil d'Administration en date du 20 avril 2021 est entrée en vigueur le 1er janvier 2020 et a une durée de trois (3) ans, renouvelable par tacite reconduction. Elle remplace et modifie le champ d'application et les modalités de la convention d'assistance technique signé le 12 juin 2009 entre SIFCA, S.A. et PALMCI, S.A. ainsi que ses avenants.

En contrepartie de ses prestations et de son assistance, SIFCA S.A. percevra une rémunération déterminée par application d'un taux journalier marchand.

La charge supportée par PALMCI, S.A. au titre de l'exercice 2020, dans le cadre de cette convention s'élève à 950 millions de FCFA, hors taxes.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes approuvées au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020.

2.1. Avec la société SANIA Cie

Personnes concernées

- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de PALMCI, S.A. et représentant permanent de SIFCA au Conseil d'Administration de SANIA Cie ;
- Monsieur Santosh PILLAI, représentant permanent de WILMAR International au Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. et Administrateur de SANIA Cie ;
- Monsieur Pierre BILLON, Administrateur de PALMCI, S.A. et Président du Conseil d'Administration de SANIA Cie ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de PALMCI, S.A. et Administrateur de SANIA Cie.

Nature et objet

- Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie portant sur la transformation pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme acquis auprès de MOPP ;
- Convention de gestion de trésorerie ;
- Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie.

Modalités et rémunération

a) Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie portant sur la transformation pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme acquis auprès de MOPP

Au terme de la convention en date du 10 avril 2017 entre SANIA Cie et PALMCI, S.A., SANIA Cie s'engage à acheter des régimes de palme à MOPP et confie l'usinage à PALMCI moyennant le paiement d'une prestation dont le prix est fixé de sorte qu'il, n'y ait pas de transfert de marge entre les deux (02) sociétés.

Selon les termes initiaux de cette convention, PALMCI, S.A. facturait la transformation des régimes sur la base de la formule ci – contre : coût d'usinage + valeur des amandes de palmistes déterminée à

partir du cours mondial de l'huile de palmiste et des taux d'extraction des amandes de palmiste et de l'huile de palmiste – le coût de transport de l'huile de palmiste.

En date du 27 août 2019, cette convention a été amendée par la signature d'un avenant avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, pour modification du coût de refacturation de l'usinage des régimes. Ainsi, la nouvelle formule est déterminée comme suit par tonne de régimes : coût variable d'usinage + 5 dollars + le coût de transport de l'huile brute de palme du site de Blidouba à celui de THSP (Terminal Huilier de San - Pedro).

Le montant facturé par PALMCI, S.A. à SANIA Cie au titre de l'exercice 2020 dans le cadre de cette convention s'établit à 799 millions de FCFA hors taxes.

b) Convention de gestion de trésorerie

PALMCI et SANIA Cie ont signé en 2012 une convention de gestion de trésorerie qui a pour objet de définir les modalités de la mise en commun des disponibilités financières des deux sociétés, en vue de les répartir en fonction de leurs besoins respectifs.
Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le taux d'intérêt applicable est le taux moyen des emprunts à court terme et des dépôts à terme de montant équivalent.
Au cours de l'exercice 2020, aucune avance n'a été octroyée par l'une des sociétés à l'autre. Aucune charge d'intérêts ni aucun produit n'ont été comptabilisés par PALMCI.

c) Convention de travail à façon entre PALMCI, S.A. et SANIA Cie

Au terme d'une convention de travail à façon signée entre PALMCI et SANIA Cie le 5 juin 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013, PALMCI, S.A. s'engage à revendre les régimes de palme achetés auprès des plantations villageoises à SANIA Cie, qui lui confie l'usinage moyennant le paiement d'une prestation dont le prix est fixé de sorte qu'il n'y ait pas de transfert de marge entre les deux sociétés.

Elle a fait l'objet d'un avenant signé le 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013. Cet avenant précise d'une part, que l'huile en provenance des régions de l'est et du centre du pays est livrée par PALMCI, S.A. sur les sites de l'ex-SHCI ou de l'usine de SANIA Cie à Abidjan et que celle en provenance de la région du sud-ouest est livrée à THSP à San Pedro, d'autre part, que le transport de l'huile de San Pedro à Abidjan est à la charge de SANIA Cie.
En 2015, elle a fait l'objet d'un deuxième avenant portant modification du taux de majoration de 3 % initialement appliqué lors du transfert des régimes de palme achetés par PALMCI, S.A. auprès des planteurs villageois. Ce taux est désormais défini d'accord parties.

Toutefois, l'opération de tolling demeure toujours sans transfert de marge entre les deux sociétés.

Au titre de l'exercice 2020, 662 825 tonnes de régimes ont été vendues à SANIA Cie pour un montant de FCFA 51 805 millions de FCFA hors taxes. L'usinage de ces régimes a été facturé à 6 405 millions de FCFA hors taxes.

2.2. Avec la société Terminal Huilier de San Pedro (THSP)

Personnes concernées

- Monsieur Christophe KOREKI, Directeur général de PALMCI, S.A. et Administrateur de THSP.

Nature et objet

Contrat de location de cuves et réalisation d'opérations de manutention par THSP au profit de PALMCI, S.A..

Modalités et rémunération

Aux termes de ce contrat, THSP loue à PALMCI, S.A. des cuves pour le stockage de sa production d'huile de palmiste, et réalise pour son compte les opérations de manutention nécessaires y afférentes

Pour l'exercice 2020, le coût des prestations a été fixé comme suit :

- déchargement des citernes : 450 FCFA/Tonne ;
- stockage de l'huile : 9 730 FCFA/Tonne ;
- chauffage de l'huile : facturation du gasoil consommé au tarif en vigueur à la pompe.

Le coût total de ces prestations supporté et comptabilisé par PALMCI, S.A. dans ses charges en 2020 s'établit à 35 millions de FCFA hors taxes.

2.3. Avec SIFCA, S.A, SAPH, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A.

Personnes concernées

- Monsieur Pierre BILLON, Directeur général de SIFCA et Administrateur de PALMCI, S.A. et SAPH, S.A. ;
- Monsieur Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration de SIFCA et PALMCI et Administrateur de SAPH, S.A. et SUCRIVOIRE, S.A. ;
- Madame Lucie BARRY - TANNOUS, Administrateur de SIFCA, S.A. et représentant permanent de SIFCOM ASSUR au Conseil l'Administration de SUCRIVOIRE, S.A.

Nature et objet

Gestion de trésorerie groupe.

Modalités et rémunération

Aux termes d'une convention signée par PALMCI, S.A. le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA, S.A. SAPH et SUCRIVOIRE, ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leur trésorerie à l'effet de rationaliser la gestion de la trésorerie de chacune d'entre elles et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs.

Au titre de l'exercice 2020, aucune avance de trésorerie impliquant PALMCI S.A. n'a été faite dans le cadre de cette convention.

2.4. Avec la société NAUVU

Personnes concernées

- NAUVU, actionnaire de PALMCI, S.A. détenant 25,5 % du capital.

Nature et objet

Convention d'assistance technique

Modalités et rémunération

Aux termes d'une convention conclue entre NAUVU et PALMCI, S.A., NAUVU met à la disposition de PALMCI son savoir-faire, des connaissances techniques et du personnel qualifié. Jusqu'au 31 décembre 2013, NAUVU percevait une rémunération égale à 1 % du chiffre d'affaires brut issue de la vente de l'huile de palme brute au titre de cette assistance.

Depuis le 13 mars 2015, cette convention a été amendée par la signature d'un avenant avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 pour modifier les modalités de rémunération. Ainsi, toutes les prestations fournies par NAUVU dans le cadre de l'assistance technique seront refacturées à PALMCI, S.A. au coût réel.

Au titre de l'exercice 2020, aucune prestation n'a été fournie et facturée par NAUVU.

Les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 3 juin 2021

Mazars Côte d'Ivoire, S.A.

Zana KONÉ
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Ernst & Young, S.A.

Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée



lutte contre la COVID-19 : les communautés formées à la fabrication d'équipements de protection

07

Rapport RSE 2020
CSR REPORT 2020

Malgré la pandémie à Coronavirus et ses conséquences, PALMCI s'est évertuée à respecter ses engagements envers ses parties prenantes pertinentes.

Afin de surmonter la crise de la Covid-19, des dispositions ont été prises tant au siège que sur les unités agricoles intégrées afin de pouvoir assurer la continuité des activités. Certaines activités recevant du public ont été interdites, les réunions limitées au strict nécessaire, les règles de distanciation et les gestes barrières ont été mises en place.

Le télétravail a été adopté pour les postes qui le permettent et les déplacements non indispensables ont été annulés ou reportés.

Toutes ces mesures y compris l'engagement et la mobilisation des salariés ont permis d'assurer la continuité des activités et limiter la propagation de la pandémie au sein de PALMCI.

Despite the Coronavirus pandemic and its consequences on many companies, PALMCI has made every effort to respect its commitments to its relevant stakeholders.

In order to overcome Covid-19, measures were taken at the headquarter and at the integrated agricultural units in order to ensure the continuity of the activities. Some activities open to the public have been banned, meetings limited to strict necessity, rules of distancing and barrier gestures were put in place, teleworking was adopted for positions that permit it and non-essential trips have been canceled or postponed.

All these measures, including the commitment and mobilization of the employees, have made it possible to ensure the continuity of activities with minor disturbance and the control of the the cases in the estates.

I - Sécurité au travail

Les efforts entamés depuis quelques années ont permis une amélioration considérable du Taux de Fréquence (TF) traduisant ainsi sa maîtrise. Le niveau reste continuellement bas, bien qu'en 2020 nous ayons observé une légère hausse de 0,15 point par rapport à 2019.

Par contre, le Taux de Gravité (TG) quoiqu'en baisse reste encore au-dessus de l'objectif fixé. Sur ce point, la gravité des accidents doit être réduite.

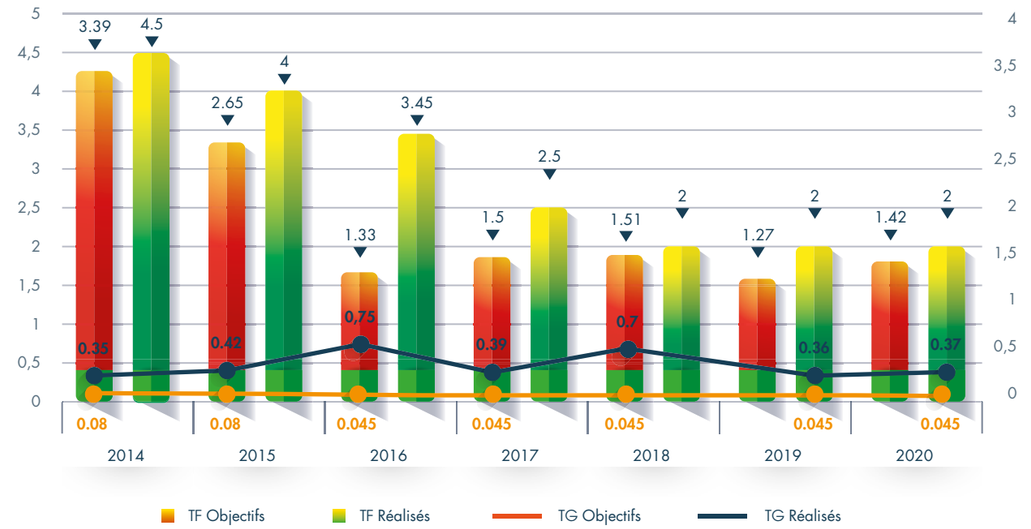
I - Safety at work

The efforts started few years ago have led to a considerable improvement in the Frequency Rate (TF), thus reflecting its mastery. The level remains continuously low, although in 2020 we observed a slight increase of 0.15 points compared to 2019.

On the over hand, the Severity Rate (TG), although declining, still remains above the target. More effort and actions are underway to put it undercontrol.



Récapitulatif des indicateurs TF et TG de 2014 à 2020
Summary of TF and TG indicators from 2014 to 2020



Nous continuons toutefois à consentir encore plus d'efforts afin de garantir un environnement sain et des conditions de travail sûres et sécurisées pour tous nos travailleurs, visiteurs, fournisseurs et sous-traitants.

À cet effet, nous continuons à investir dans des actions de prévention au travers d'actions comme :

- Le renforcement des capacités de nos salariés en matière de santé-sécurité au travail ; ce sont 997 collaborateurs en la matière pour 1 414 heures de formation ;
- La mise à disposition d'équipements de protection individuel et collectif adaptés pour tous les travailleurs et la sensibilisation soutenue au travers des safety talk ;
- La réalisation des exercices de stimulation de POI (Plan d'Opération Interne), des tests de situation d'urgence, la vérification et l'entretien des équipements de lutte contre les incendies

PALMCI continues to put more effort into ensuring a healthy environment and safe and secure working conditions for all the workers, visitors, suppliers and subcontractors.

Preventive actions are implemented for improvement, as such:

- 997 employees received 1 414 hours of training for capacity building in occupational health and safety ;
- Suitable personnal and collective protective equipment are given to all workers and sustained awareness-raising through safety talks;
- Various exercises are done to assess and improve the performance of the contingency plans (POI) and emergency situations ;

par des organismes agréés pour s'assurer de leur bon fonctionnement ;

- La réalisation des évaluations des risques aux postes de travail et des visites sécurités par le Comité Santé Sécurité au Travail (CSST).

Certification Qualité, Santé Sécurité et Environnement (QSE) et Amélioration continue

Conformément au domaine d'application de notre système de management intégré (SMI) QSE couvrant **« l'ensemble des activités de la chaine de production d'huile de palme et de palmiste brutes depuis l'exploitation des plantations industrielles de PALMCI, l'approvisionnement en régimes des plantations villageoises, la transformation des régimes jusqu'à la livraison chez le client »**, il a été entrepris, à la suite de l'audit initial, une revue des matrices des risques QSE afin d'intégrer les observations relevées et assurer la cohérence avec le contexte de l'entreprise.

A la suite de la revue stratégique de 2020, la matrice des risques Système a été révisée pour prendre en compte les enjeux stratégiques internes et externes.

Ainsi il a été intégré à cette matrice

- la mise à jour des parties prenantes pertinentes,
- la revue des risques Santé Sécurité au Travail (SST) et,
- la revue des aspects environnementaux significatifs (AES).

Le nombre des risques santé-sécurité et des aspects environnementaux significatifs passé sous maîtrise a considérablement évolué et les efforts sont consentis pour une meilleure maîtrise.

- Approved organizations performed the verification and the maintenance of firefighting equipment to ensure their proper functioning ;
- Risk assessments have been carried out at workstations along with safety inspections by the Occupational Health and Safety Committee (CSST).

Continuous Improvement : Quality, Health and Safety, and Environmental (QSE) Certification

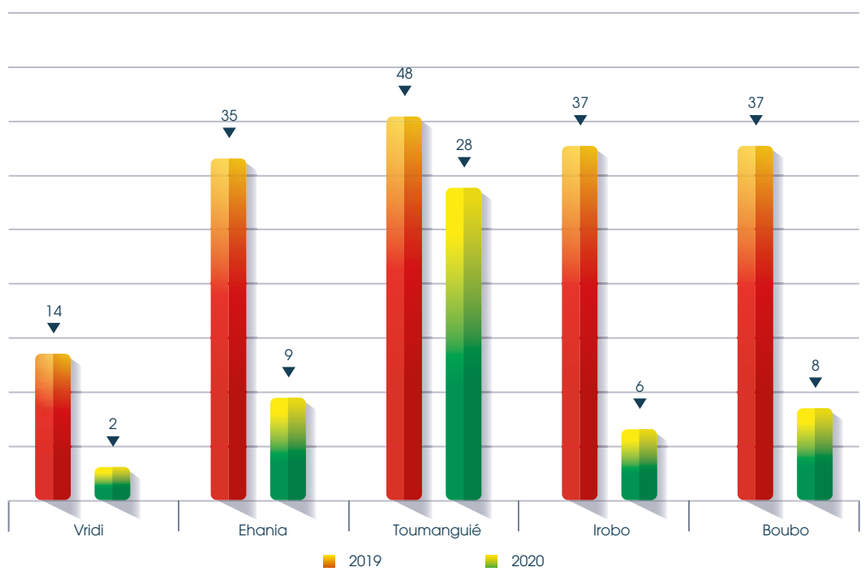
In accordance with the scope of our Integrated Management System (IMS) QSE covering **« all the activities of the supply chain of crude palm oil and palm kernel oil; from the operation of PALMCI's industrial plantations, the procurement of fresh fruit bunches from outgrowers and the processing of fresh fruit bunches up to delivery to the customer »**, the estates of Ehania, Toumanguié, Irobo, Boubo and the Headquarter were certified ISO 9001:2015, 14001:2015 and 45 001:2018 in January 2020.

Following the initial audit and the 2020 business strategic review, some updates were made.

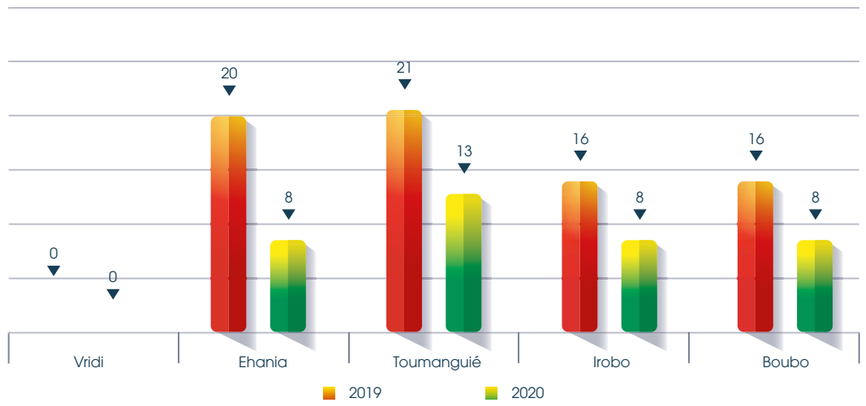
- The review of the QSE risks to integrate the external audit observations and ensure the consistency with the context of the company ;
- The review of relevant stakeholders needs or expectations and actions ;
- The review of the Occupational Health and Safety risks and significant environmental aspects.

The number of health and safety risks and significant environmental aspects under control has changed considerably and efforts are being made for complete control.

Evolution du nombre de risques SST 2019 à 2020
Evolution of the number of OHS 2019 to 2020



Evolution du nombre de AES 2019 à 2020
Evolution of the number of AES risks 2019 to 2020



L'audit de surveillance est prévu en 2021.
Les sites d'Iboké, de Blidouba, de Gbapet et Néka sont entrés en démarche SMI au mois de mars 2020 et continuent de progresser dans la démarche de certification ISO QSE.

III - Préservation de la diversité biologique

Notre engagement à la préservation de la biodiversité a été marqué cette année par le reboisement et la densification de **21 ha** de divers espaces répartis sur l'ensemble de nos sites.

Au total, **5 889 arbres** ont été plantés.

Il est également à noter que nous continuons à préserver et protéger **162 ha** de forêt à Ehania, 300 ha de zone Ramsar à Toumanguié, **12 ha** de réserve écologique à Blidouba et **4,63 ha** sur le site de Néka.

IV - Engagement à la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants (LTTE)

Bien que fortement impactées par la Covid-19, certaines activités des comités de vigilance, mis en place pour mener les activités de sensibilisation sur la LTTE, ont néanmoins pu se tenir dans le second semestre de l'année. Selon les UAI, divers thèmes ont été abordés. Ci-après les récapitulatifs de ces thèmes par UAI.

The QSE surveillance audit is scheduled in 2021. The remaining sites of Iboké, Blidouba, Gbapet and Néka started the IMS certification process in March 2020 and the implementation is in progress.

III - Preservation of biological diversity

PALMCI commitment to preserving biodiversity was marked this year by the reforestation and densification of **21 ha** of various areas spread over all of our sites.

A total of **5.889 trees** were planted.

Also, the company continued to preserve and protect the **162 ha of forest** in Ehania and **300 ha** of Ramsar zone in Toumanguié, **12 ha** of ecological reserve in Blidouba and **4.63 ha** on the Néka site.

IV - Commitment to the fight against trafficking and the worst forms of child labor (LTTE)

The activities of the vigilance committees set up to raise awareness on the LTTE were strongly impacted by the Covid-19. Nevertheless, some activities took place in the second half of the year. The committees were therefore able to discussed various themes with the surrounding villages. The summary of the themes as follows :



Thèmes de sensibilisation des comités de vigilance par UAI
Sensitization themes of vigilance committees by Estate

SITES	THEME DE SENSIBILISATION (AWARENESS THEMES)
BOUBO	Conséquences du port de charges lourdes par les enfants (Consequences of carrying heavy loads by children)
	Conséquences du traitement chimique par les enfants (Consequences of chemical treatment carried out by children)
	Brûlage des champs par les enfants (Burning of fields by children)
	La notion d'enfant (The concept of child)
	Les travaux interdits aux enfants et leurs conséquences (Work prohibited for children and their consequences)
IROBO	La notion d'enfant et des travaux qui nuisent à l'évolution normale des enfants (The concept of children and work that interferes with the normal development of children)
	Incitation à la création d'activités génératrices de revenus en vue de lutter efficacement contre la pauvreté et empêcher les travaux dangereux par les enfants (Incentives for the creation of income-generating activities with a view to effectively combating poverty and preventing hazardous work by children)
EHANIA	Monitoring des enfants et identification des causes de l'absence des enfants à l'école (Monitoring of children and identification of the causes of absence from school)
NEKA	Sensibilisation sur l'interdiction du travail des enfants : causes, conséquences et mesures préventives en Plantation Villageoises (champ-école) (Awareness raising on the prohibition of child labor : causes, consequences and preventive measures in Village Plantations (field-school))
TOUMANGUIE	Définition des notions " enfants, travaux dangereux et pires formes de travail des enfants" (Definition of the concepts "children, hazardous work and the worst forms of child labor")
	Historique de l'avènement du travail des enfants (History of the advent of child labor)
	Catégories des travaux dangereux (Categories of hazardous work)
	Les conséquences des travaux dangereux et pires formes de travail des enfants (The consequences of hazardous work and the worst forms of child labor)
	Mesures palliatives et/ou d'interdiction du travail des enfants (Palliative measures and / or prohibition of child labor)
BLIDOUBA	Rappel des travaux interdits aux enfants (Reminder of work prohibited for children)
	Sensibilisation sur les mesures barrières COVID-19 (Awareness of COVID-19 barrier measures)
IBOKE	Rappel des travaux interdits aux enfants (Reminder of work prohibited for children)
	Sensibilisation sur les mesures barrières COVID-19 (Awareness of COVID-19 barrier measures)

V - Relation avec les communautés

Un cadre de dialogue permanent existe avec les communautés pour échanger sur divers sujets, les préoccupations et des projets de développement communautaire.

Ce cadre d'échange permet d'accompagner ces communautés dans la mise en œuvre de leurs projets de développement et l'accessibilité à nos infrastructures sociales.

A- Les projets de développement communautaire

Les projets communautaires entamés ont connu un ralentissement dans la mise en œuvre des travaux. Toutefois, sur les (six) 06 projets en cours un a pu être achevé.

V - Partnership with the communities

A permanent dialogue framework exists with the communities to discuss various subjects, concerns and community development projects.

This framework of exchange makes it possible to assist the communities in the implementation of their development projects.

C- Local community development projects

There have been a slowdown in the implementation of some projects. Consequently, out of the (six) 06 ongoing projects, one (1) has been fully completed.

Projets de développement communautaire
Community development projects

	COMMUNAUTÉS (COMMUNITIES)	PROJETS (PROJECTS)	STATUS
NEKA/GBAPET	DOUGBO	Création de plantation de palmiers pour les jeunes (Consequences of carrying heavy loads by children)	En cours (In progress)
		Construction d'une garderie (Consequences of chemical treatment carried out by children)	Achevé (Completed)
	DEWAKE	Construction de logement pour deux enseignants (Burning of fields by children)	En cours (In progress)
	DJEKA	Construction de l'école primaire de 03 classes (The concept of child)	En cours (In progress)
	GBELETO	Construction d'un dispensaire (Work prohibited for children and their consequences)	En cours (In progress)
IROBO/BOUBO	LABODOUGOU	Construction d'une école primaire de 03 classes et bureau (Construction of a primary school with 03 classrooms and office)	En cours (In progress)



Rencontre avec la communauté
Dougbo (Neka-Gbapet)

B- L'accès aux infrastructures sociales

Les infrastructures éducatives et sanitaires sont ouvertes aux communautés environnantes. Cette année, 24% (26 510) des consultations réalisées étaient au bénéfice des communautés environnantes.

D- Access to social infrastructures

PALMCI's educational and health facilities are open to the surrounding communities. This year, 24% (26,510) of the consultations carried out were for the benefit of surrounding communities.

Données sur les Écoles et les CMS de PALMCI 2020
PALMCI 2020 Schools and medical centers Data

	2020
Ecoles préscolaires (Preschools)	22
Écoles primaires (Primary schools)	52
Nombre d'enseignants (Number of teachers)	331
Nombre d'élèves (Number of students)	10 780
Consultations (Consultations)	109 566
Accouchements (Childbirth)	1539
Centres médico-sociaux (CMS) (Medico-social centers (CMS))	09
Médecins (Doctors)	06
Infirmeries (Infirmaries)	20
Personnel soignant (Nursing staff)	134





08

RESUME DU RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUMMARY OF CHAIRMAN SPECIAL REPORT

Resume du Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise, les Procedures de Controle et de Gestion des Risques

RESUME OF THE CHAIRMAN'S REPORT ON CORPORATE GOVERNANCE, CONTROL AND RISK MANAGEMENT PROCEDURES

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2021
THE SHAREHOLDERS' ORDINARY GENERAL MEETING OF JUNE, 18th 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014, il vous est rendu compte au terme du présent rapport, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'Administration de PALMCI (Titre 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (Titre 2).

Ce rapport vous présente également les renseignements et informations énumérées aux articles susvisés.

Il est précisé que ce rapport a été élaboré par le Président du Conseil d'administration préalablement à sa présentation au Conseil. Il a été examiné lors de la réunion du Comité d'audit du 14 Avril 2021, avant son approbation par le Conseil lors de sa session du 20 Avril 2021.

Le rapport dans son entièreté est disponible sur le site internet du groupe SIFCA.



Titre 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Voir le rapport de gestion)

II - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Président du Conseil d'Administration est chargé de l'organisation et la direction des travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale et il veille au bon fonctionnement des organes de la Société.

Pour permettre aux membres du Conseil de participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil d'Administration, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes les questions qui sont soumises à l'examen du conseil, sont transmis aux membres du Conseil, dans un délai raisonnable préalable à la réunion (10 jours).

Au cours de l'exercice écoulé, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à deux (2) reprises et les principaux points ci-dessous ont été abordés :

- 23 avril 2020 : Arrêté des comptes de l'exercice 2019 selon le référentiel Syscohada Révisé;
- 04 décembre 2020 : Adoption du Budget de l'exercice 2021 et Arrêté des comptes de l'exercice 2019 selon les normes IFRS.

- Comité d'audit mis en place au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est assisté d'un comité permanent, le Comité d'audit créé à la suite de l'entrée en vigueur de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE entrée en vigueur le 05 mai 2014.

Composition et durée de la mission

Le Comité d'audit doit être exclusivement composé d'administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de président-directeur-général, directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société.

Le Comité d'audit de PALMCI est composé à ce jour de six (6) administrateurs :

- Monsieur Alassane DOUMBIA
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS
- Monsieur David BILLON
- Monsieur Pierre BILLON
- Wilmar International Limited
- SIFCA S.A

La durée des fonctions des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membres du Conseil d'administration étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

La durée du mandat des membres du Comité d'Audit est limitée à 12 années d'exercice de ce mandat, consécutives ou non.

Missions

La mission du Comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leurs missions.

Le Comité d'audit a pour missions essentielles de :

- Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux de l'entreprise,
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

D'une manière générale, le Comité d'audit apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus au Conseil d'Administration.

Le Comité d'audit rend régulièrement compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit au minimum deux fois dans l'année.

Le Comité d'Audit peut décider de tenir toutes les réunions nécessaires à l'exercice de sa mission.

Les avis à proposer au Conseil d'Administration par le Comité d'Audit sont adoptés à la majorité des membres présents ou représentés.

Le Comité d'audit s'est réuni trois (3) fois au cours de l'exercice 2020 : les 22 avril, 23 septembre et 04 décembre.

Titre 2 : PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

- Procedures de gestion des risques et de controle interne mises en place par la societe

La préparation de ce rapport s'appuie aussi bien sur les informations et méthodes de contrôle remontées par les différents acteurs du contrôle interne au sein de la société PALMCI, que sur les travaux de l'audit interne, effectués à la demande de la Direction Générale de PALMCI et du Comité d'Audit PALMCI.

I - DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de la société PALMCI, et qui :

- Contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- Doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- La fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent ;
- L'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de PALMCI repose sur trois principaux axes :

- La définition de la stratégie et des objectifs de la société ;
- L'analyse des risques et la définition de plans d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

La société PALMCI est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place, vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément à la structure de gouvernance de la société.

Le présent rapport est destiné à informer le marché et les investisseurs, du dispositif de contrôle interne et des risques majeurs de PALMCI, sans toutefois porter atteinte aux intérêts légitimes de la société par la divulgation de certaines informations sensibles.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles. Dans des contextes interne et externe évolutifs et volatiles, il convient de préciser que la communication, telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques et du contrôle interne à la clôture de l'exercice 2020.

II - PERIMETRE DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de PALMCI couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société. Au total, ce dispositif donne des assurances raisonnables sur la maîtrise des risques auxquelles la société est exposée sans, fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

III - DESCRIPTION DES ACTEURS ET DES SYSTEMES

1. Organisation générale

L'organisation générale du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de PALMCI repose sur les principes et outils suivants : Des organigrammes et fiches de postes, un processus de définition des objectifs globaux de l'entreprise, un système de management de la qualité, un système d'information intégré (ERP SAP), et un suivi budgétaire.

2. Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la société est fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage des activités, à travers, notamment, les outils et processus suivants : Les budgets d'exploitation, d'investissement et de financement, ainsi que des revues de direction périodiques.

3. Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques est le dispositif mis en œuvre pour réduire l'impact des menaces internes et externes sur les activités de la société. Il est intégré au processus de gouvernance de PALMCI. Il s'appuie sur une cartographie des risques.

4. Activités de contrôle

Les principales activités de contrôle de la société sont les suivantes : Des procédures respectées par l'ensemble du personnel, un suivi budgétaire et des indicateurs clés de l'activité.

5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques s'appuie sur la fonction audit interne, supervisée par le Comité d'audit.

Un compte-rendu des activités de l'audit interne est régulièrement effectué à la Direction Générale et au Comité d'audit.

6. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, le Directeur Général est soumis aux règles de contrôle interne du Groupe SIFCA qui prévoit un certain nombre de limitations se traduisant par une autorisation préalable du Conseil d'Administration pour notamment : la signature de conventions d'emprunts, les dépassements budgétaires et la mise en œuvre de licenciements collectifs.

IV - PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ACTIVITES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

1. Principaux risques

Les principaux risques auxquels PALMCI a été exposée au cours de l'année 2020 se présentent comme suit :

- Risque pays lié notamment à la crise sanitaire (COVID 19) ;
- Risques liés à la volatilité des cours du CPO ;
- Risques liés à l'approvisionnement des matières premières (régimes PV) ;
- Risques liés aux usines.

2. Activités de l'Audit Interne au titre de l'exercice 2020

Le plan d'audit mis en œuvre au titre de l'exercice 2020, a comporté les principales missions et diligences suivantes :

- Audit de la gestion des achats et des stocks ;
- Audit du dispositif d'optimisation des coûts et de la performance ;
- Audit des achats de régimes aux PV ;
- Audit de la gestion des ressources humaines.
- Missions d'inventaires physiques des stocks de carburant, d'engrais, de pièces de rechanges et des produits finis ;
- Revue mensuelle du bilan matières (carburant, engrais, stocks de matières premières et produits finis) ;
- Suivi des recommandations formulées au cours des audits précédents.

Le plan d'audit 2021, approuvé par le Comité d'Audit, a été établi sur la base des éléments suivants :

- Evaluation des risques pesant sur la société PALMCI (cartographie des risques) ;
- Recommandations formulées aux cours des audits précédents ;
- Orientations et directives de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Le plan d'audit sera, si nécessaire ajusté au cours de l'année sur la base d'éléments exceptionnels ou de requêtes de la Direction Générale et/ou du Comité d'Audit.

En 2021, l'audit interne mettra un accent particulier sur le déploiement du projet « Risques et contrôle interne » visant à renforcer le dispositif de contrôle interne au sein de PALMCI.

La Direction Générale PALMCI entend continuer à axer son dispositif de contrôle interne sur ses activités de production et support, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes.

Le Président du Conseil d'Administration
M. Alassane DOUMBIA

Dear Shareholders,

In accordance with the provisions of Articles 831-2 and 831-3 of the revised OHADA Uniform Act on Commercial Corporation Law and the Economic Interest Group (AUSCGIE) adopted on January 30th, 2014 and entered into force on May 5th, 2014, in this report, you are informed of the composition, conditions for the preparation and organization of the work of the PALMCI Board of Directors (Title 1) as well as the internal control and risk management procedures put in place by the Company during the year ended December 31st , 2020 (Title 2).

This report also presents the information and information listed in the above articles.

It is specified that this report was prepared by the Chairman of the Board of Directors prior to its presentation to the Board. It was discussed at the Audit Committee meeting on 14 April 2021, before its approval by the Board at its session on 20 April 2021.

The full report is available at SIFCA group internet site.

Title 1 : COMPOSITION, CONDITIONS FOR THE PREPARATION AND ORGANIZATION OF THE BOARD'S WORK

I - BOARD OF DIRECTORS COMPOSITION

(See Management Report)

II - CONDITIONS FOR THE PREPARATION AND ORGANISATION OF THE BOARD'S WORK

The Chairman of the Board of Directors is responsible for the organization and direction of the work of the Board of Directors, for which he reports to the general assembly and he oversees the proper functioning of the Company's bodies.

To enable Board members to participate effectively in the work and deliberations of the Board of Directors, all documents or draft documents, which are likely to inform them of the agenda and all matters that are submitted to the Board for consideration, are forwarded to the members of the Board within a reasonable period of time prior to the meeting (10 days).

Over the past year, the Company's Board of Directors has met two (2) times and the following key points have been discussed:

- April, 23rd, 2020 : 2019 year financial statements approval according to the revised Syscohada repository ;
- December4th,2020 : Adoption of 2021 Budget and 2019 financial statements approval according to IFRS standards.

- Audit Committee set up on the Board of Directors

The Board of Directors is assisted by, the Audit Committee which was created following the entry into force of the revised OHADA Uniform Act on corporate law and the Economic Interest Group (GIE) that came into force on 05 May 2014.

Composition and duration of mission

The Audit Committee must be composed exclusively of non-salary directors of the company or not serving as President and CEO, Managing Director or Deputy Managing Director within the company.

PALMCI's Audit Committee currently consists of six (6) directors :

- Mr Alassane DOUMBIA
- Mrs Lucie BARRY-TANNOUS
- Mr David BILLON
- Mr Pierre BILLON
- Wilmar International Limited
- SIFCA S.A

The audit committee members'mandate coincides with their mandate as members of the Board of Directors, with the specific that all members have minimum financial and accounting skills.

An audit committee member mandate is allowed for 12 years , consecutive or not.

Missions

The audit committee's mission is to assist the Board of Directors and to ensure the sincerity of the financial statements, the quality of internal control, the relevance of the information provided and the proper exercise by the external auditors of their missions.

The Audit Committee's core mission is to:

- Conduct a review of the accounts and ensure the relevance and permanence of the accounting methods adopted for the establishment of the company's social accounts,
- Keeping track of the financial reporting process,
- Keeping track of the effectiveness of internal control and risk management systems,
- Issue an opinion on the external auditors proposed for appointment by the General Assembly.

In general, the Audit Committee provides any advice and makes any appropriate recommendations in the above areas to the Board of Directors.

The Audit Committee regularly reports to the Board of Directors on the exercise of its missions and informs it without delay of any difficulties encountered.

How the Audit Committee Works

The Audit Committee meets at least twice a year.

The Audit Committee may decide to hold all the meetings necessary to carry out its mission.

The opinions to be proposed to the Board of Directors by the Audit Committee are adopted by a majority of the members present or represented.

The Audit Committee met three (3) times in fiscal 2020: April 22th, September 23th and December 4 th.

TITLE 2 : RISK MANAGEMENT AND INTERNAL CONTROL PROCEDURES PUT IN PLACE BY THE COMPANY

- Procedures de gestion des risques et de controle interne mises en place par la societe

The preparation of this report is based as much on the information and control methods carried out by the various internal control actors within the company PALMCI, as on the work of the internal audit, carried out at the request of the Managing Director of PALMCI and the Audit Committee of PALMCI.

I- DEFINITION AND OBJECTIVES OF INTERNAL CONTROL AND RISK MANAGEMENT

The internal control and risk management system includes a set of means, behaviours, procedures and actions, adapted to the characteristics of PALMCI, and which :

- Contribute to the control of its activities, the efficiency of its operations and the efficient use of its resources;
- Should allow it to properly consider major risks of any kind.

In particular, the scheme aims to ensure:

- Compliance with laws and regulations ;
- The application of the instructions and guidelines set out by the Board of Directors and the Managing Director ;
- The reliability of financial information and the internal control processes that underpin it ;
- The efficiency and efficiency of operations, through the proper functioning of the company's internal processes.

PALMCI's internal control and risk management system is based on three main areas :

- The definition of the company's strategy and objectives ;
- Risk analysis and the definition of action plans to provide appropriate responses to the risks identified ;
- The implementation of an adequate and continuously improving internal control system, to facilitate the achievement of objectives and to ensure the reliability of information, whether strategic, operational, financial or related to compliance.

PALMCI is necessarily driven to take risks in the course of its activities in order to achieve its objectives. The internal control and risk management system put in place aims to ensure that risks are properly understood and taken into account, in accordance with the company's governance structure.

This report is intended to inform the market and investors of PALMCI's internal controls and major risks, without compromising the legitimate interests of the company by disclosing certain sensitive information.

The information provided in this report does not purport to be exhaustive and does not cover all of the risks that the company may face in the course of its activities, but only the specific risks deemed most sensitive. In evolving and volatile internal and external contexts, it should be noted that the communication, as presented in this report, corresponds to the risk vision and internal control at the close of fiscal year 2020.

II- PERIMETER OF INTERNAL CONTROL

PALMCI's internal control system covers all transactions carried out by the company, of any kind. It also deals with safeguarding and controlling the entire heritage situation of society. In total, this scheme provides reasonable assurances on the control of the risks to which the company is exposed without, providing the absolute guarantee that these risks are completely eliminated.

III- DESCRIPTION OF ACTORS AND SYSTEMS

1. General organization

PALMCI's overall internal control and risk management system is based on the following principles and tools : organizational charts and job cards, a process for defining the company's overall objectives, a quality management system, an integrated information system (SAP ERP), and budget monitoring.

2. In-house dissemination of relevant and reliable information

The company's internal control system is based on the dissemination and analysis of the information needed to manage activities, including the following tools and processes: operationnel expenditures, investment and financing budgets, as well as periodic management reviews.

3. Risk management process

The risk management process is the mechanism used to reduce the impact of internal and external threats on the company's operations. It is part of PALMCI's governance process. It is based on risk mapping.

4. Control activities

The company's main control activities are : Procedures followed by all staff, budget monitoring and key indicators of activity.

5. Monitoring the internal control system

The monitoring of the internal control and risk management system is based on the internal audit function, overseen by the Audit Committee.

An annual report on the activities of the internal audit is carried out to the Managing Director and the Audit Committee.

6. Managing Director's powers limitation

Apart from the limitations imposed by law and regulations, the Managing Director is subject to the internal control rules of the SIFCA Group, which provides for a number of limitations resulting in prior authorisation from the Board of Directors for, among other things : the signing of loan agreements, budget overruns and the implementation of redundancies plan.

IV - KEY FINDINGS OF THE 2020 FINANCIAL YEAR 2020 RISK MANAGEMENT AND INTERNAL CONTROL ACTIVITIES

1. Key risks

The main risks to which PALMCI was exposed during the year 2020 are:

- Country risk linked in particular to the health crisis (COVID 19);
- Risks related to the volatility of CPO prices;
- Risks related to the supply of raw materials (FFB PV);
- Risks related to the plants.

2. Internal Audit activities for the 2020 financial year

The audit plan for fiscal year 2020 included the following main missions and diligences:

- Audit of purchasing and inventory management ;
- Audit of the cost and performance optimization ;
- Audit of plan to purchased FFB PV ;
- Audit of Human Resources Management.
- Physical inventory missions of fuel, fertilizer, spare parts and finished products ;
- Monthly review of the material balance sheet (fuel, fertilizer, stocks of raw materials and finished products) ;
- Followed by recommendations made in previous audits.

The 2021 audit plan, approved by the Audit Committee, was developed on the basis of :

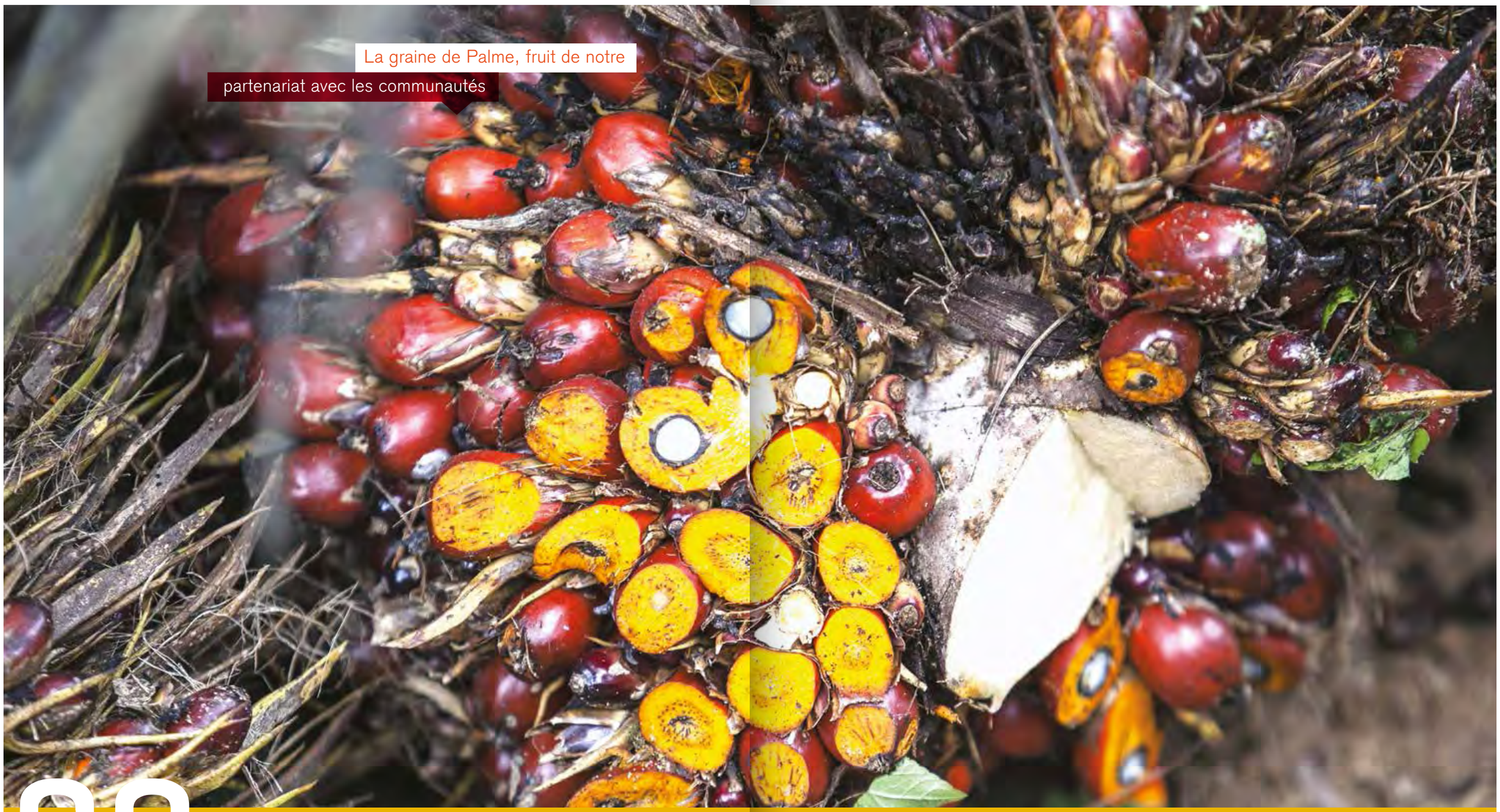
- Evaluation of PALMCI' risks (risk mapping) ;
- Recommendations made in previous audits ;
- Guidelines from Managing Director or the Audit Committee.

The audit plan will, if necessary, be adjusted during the year on the basis of exceptional elements or requests from Managing Director and/or audit committee.

In 2021, the internal audit will focus on the roll-out of the « Risks and Internal Control» project to strengthen the internal control system within PALMCI.

Managing Director intends to continue to focus its internal control system on its production and support activities, with a strong focus on team awareness and management, systematic risk review and the development of effective tools tailored to the needs of the teams.

Chairman of the Board of Directors
M. Alassane DOUMBIA



09

Texte des Resolutions
TEXT OF RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 decembre 2020 selon le référentiel Syscohada révisé

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de **3 521 647 345 FCFA .**

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …..
.....

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 decembre 2020 selon le référentiel IFRS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de **248 411 844 FCFA.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …..
.....

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions reglementees

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve les conventions présentées

FIRST RESOLUTION

Approval of 2020 Financial Statements based on revised Syscohada accounting system

The General Assembly, having heard the Board of director's management report and the report of the Statutory Auditors approves the Financial Statements of the year ended on December 31, 2020 based on revised Syscohada accounting system as presented and which result is a profit of **XOF 3,521,647,345**

Accordingly, the General shareholders Meeting gives full discharge to the Directors for the execution of their mandates, for the year ending on December 31, 2020.

This voted resolution was adopted at……
.....

SECOND RESOLUTION

Approval of 2020 Financial Statements based on IFRS accounting system

The General Assembly, having heard the Board of director's management report and the report of the Statutory Auditors approves the Financial Statements of the year ended on December 31, 2020 based **on IFRS accounting system** as presented and which result is a profit of **XOF 248,411,844**

This voted resolution was adopted at……
.....

THIRD RESOLUTION

Approval of Agreements summarized in the Auditors special report

The General Assembly, having heard the special report of the Statutory Auditors on the regulated agreements referred to in Articles 438 of the OHADA Uniform Act related to commercial companies and Economic Interest Group, approves the agreements presented in the said

dans ledit rapport, autorisées les exercices précédents, et dont les effets se sont poursuivies sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les conventions ci-après conclues durant l'exercice :

Convention d'assistance technique conclue entre SIFCA-PALMCI le 12 octobre 2020 avec effet rétroactif au 1er janvier 2020.

Cette convention porte sur la mise à jour du champ d'application de l'assistance technique apportée par SIFCA à sa filiale et de la modification de la méthode de rémunération de ladite assistance qui est déterminée par application d'un taux journalier marchand. Cette convention est conclue pour une durée de trois (3) ans.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …..
.....

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'un montant de **3 521 647 345 FCFA** comme il suit :

Affectation du résultat de l'exercice 2020 au compte « Report à nouveau ».

A l'issue de cette affectation le compte Report à nouveau qui présentait un solde débiteur de **18 175 347 103 Francs CFA** présentera un nouveau solde débiteur de **14 653 699 758 Francs CFA** associé à des réserves libres d'un montant de **57 294 336 154 FCFA**, soit un bénéfice distribuable de **42 640 636 396 Francs CFA**.

L'Assemblée Générale décide en outre de la distribution de dividendes pour un montant brut de **1 760 823 672 FCFA**, soit **114 FCFA** brut brut par action par prélèvement sur le bénéfice distribuable ainsi constitué :

Auditors report, authorized during the previous exercises and which effects continued until the 2020 fiscal year and a new agreement :

Agreement between SIFCA – PALMCI : signed on October, the 12th this amendment is intended to take into account the actual area of technical assistance provided by SIFCA to PALMCI and the change in the method of remuneration of this technical assistance.

The amendment must be prior approved by the Board of director and shall be applied from 1st January 2020.

This voted resolution was adopted at……
.....

FOURTH RESOLUTION

Allocation of 2020 result based on revised Syscohada accounting system

The General Assembly, having heard the Board The General Assembly following Board Meeting's proposal decides to allocate 2020 net result **based on revised Syscohada accounting system**, as below:

Allocation to retained earnings

After this allocation, retained earnings which was **XOF 18 175 347 103** become **XOF 14 653 699 758** added to free reserves of **XOF 57 294 336**, distributable profit is **XOF 42 640 636 396**.

The General Assembly also decides to distribute a dividend of XOF 1 760 823 672 (XOF 114 per share) by withdrawal on distributable profit :

- Retained earnings : **XOF - 14 653 699 758**
- Free reserves : **XOF 57 294 336 154**
- Distributable profit before distribution : **XOF 42 640 636 396**

- Report à nouveau : - 14 653 699 758 FCFA
- Réserves libres : 57 294 336 154 FCFA
- Bénéfice distribuable avant distribution : 42 640 636 396 FCFA

Dividendes à distribuer par imputation sur la portion des réserves libres.

A l'issue de cette distribution les comptes suivants se présenteront comme il suit :

- Report à nouveau : - 14 653 699 758 FCFA
- Réserves libres : 55 533 512 482FCFA

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …..
.....

CINQUIEME RESOLUTION

Indemnite de fonction des administrateurs

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer à l'ensemble des administrateurs, à titre d'indemnité de fonction pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, un montant brut de 81 millions FRANCS CFA.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …..
.....

SIXIEME RESOLUTION

Renouvellement des mandats des administrateurs

'Assemblée Générale constatant que les mandats des administrateurs suivants arrivent à expiration lors de la présente Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de :

- Monsieur Alassane DOUMBIA
- Monsieur Pierre BILLON
- Monsieur David BILLON
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS
- Monsieur Kin Wai GOON
- Monsieur Honoré N'Guetta ASSANVO
- La société SIFCA représentée par Monsieur Nazaire GOUNONGBE
- La société WILMAR INTERNATIONAL LIMITED, représentée par Monsieur Santosh Van Kumar PILLAI

Dividends to be distributed by withdrawal on distributable profit.

After this distribution it will be as follows :

- Retained earnings : XOF – 14 653 699 758
- Free reserves : XOF 55 533 512 482

This voted resolution was adopted at……
.....

FIFTH RESOLUTION

Allowances to the Directors

The General Shareholders Meeting approving the proposal of the Board of directors decides to allocate an allowance of XOF 81 million for the year ended December 31st, 2020.

This voted resolution was adopted at……
.....

FIFTH RESOLUTION

Allowances to the Directors

The General Assembly noting that the mandates of the following Directors expire at the time of this General Assembly decides to renew the mandates of:

- Mr Alassane DOUMBIA
- Mr Pierre BILLON
- Mr David BILLON
- Madam Lucie BARRY-TANNOUS
- Mr Kin Wai GOON
- Mr Honoré N'Guetta ASSANVO
- SIFCA, company represented by Mr Nazaire GOUNONGBE
- LIMITED, company represented by Mr Santosh Van Kumar PILLAI

- La société IMMORIV SA représentée par Monsieur Alassane DOUMBIA

Les mandats ainsi conférés, d'une durée de trois (3) ans, expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les Administrateurs susvisés, présents ou représentés à l'Assemblée déclarent accepter le renouvellement de leurs mandats, en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptibles de les empêcher d'exercer les fonctions d'administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …..
.....

SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalites

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …..
.....

- IMMORIV company represented by Mr Alassane DOUMBIA.

The terms conferred, lasting three (3) years, will expire at the end of the General Assembly called upon to rule on the accounts for the year ended December 31, 2023.

The Directors above, present or represented in the Assembly declare that they accept the renewal of their mandates, stating that they are not subject to any incompatibility or prohibition that could prevent them from performing the functions of Directors.

This voted resolution was adopted at……
.....

SEVENTH RESOLUTION

Powers for legal formalities

The General shareholders Meeting gives powers to the bearer of an original, copy or extract of the minutes of these deliberations to carry out all the legal formalities required.

This voted resolution was adopted at……
.....

PALMCI

Boulevard de Vridi,
Zone portuaire

+225 27 21 21 09 00
+225 27 21 21 09 30

18 BP 3321 Abidjan 18
www.groupesifca.com/palmci